



## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 12 janvier 2015 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

**GREFFE****R-2015-01-5199: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en ajoutant les items suivants :

- ❖ Demande du quantum à la MRC
  - ❖ Adoption du règlement 2014-319
- et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

*GREFFE*

Adoption de l'ordre du jour

Adoption des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et 15 décembre 2014

Modification au règlement no 2013-288 -

Renouvellement contrat Services Matrec Inc.

*HYGIÈNE DU MILIEU**VOIRIE**SÉCURITÉ*

Autorisation signature entente préventionniste avec d'autres municipalités

Autorisation signature contrat Émile Paris

Embauche de personnel – service de sécurité incendie

Mandat à l'union des municipalités du Québec achat de différents produits utilisés en sécurité-incendie

*URBANISME*

Demande d'autorisation à la CPTAQ

Demande d'autorisation à la CPTAQ

*TRAVAUX PUBLICS**LOISIRS**FINANCES*

Approbation du bordereau des comptes

*ADMINISTRATION GÉNÉRALE*

Autorisation signature entente CEGEP Beauce-Appalaches

Correspondance

Affaires nouvelles

Période de questions

*LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE***R-2015-01-5200: Adoption des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et 15 décembre 2014**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité





## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015 (suite)

QUE le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> et les séances extraordinaires du 15 décembre 2014 soient adoptés tels que rédigés.

**R-2015-01-5201: Modification au règlement no 2013-288 -**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 3 du règlement 2013-288 - « règlement décrétant une dépense d'un million sept cent trente-cinq mille six cent cinquante dollars (1 735 650 \$) et un emprunt du même montant pour le prolongement des services du secteur appelé le plateau St-François » soit modifié en ajoutant les mots suivants « et que des travaux au montant de 116 343,23 \$ seront financés sur une période de 5 ans.

**R-2015-01-5202: Renouvellement contrat Services Matrec Inc.**

Considérant que le contrat liant « Services Matrec Inc.» avec la Ville de Beauceville se terminait le 31 décembre 2013;

Considérant qu'il est spécifié que le contrat pouvait être renouvelé pour 2 périodes de 1 an;

Considérant que la Ville de Beauceville s'est prévalu du renouvellement pour 1 an en date du 2 juillet 2013;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville renouvelle pour la dernière période de 1 an du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, le contrat pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères tel que spécifié dans le contrat intervenu entre les deux parties le 20 décembre 2010 selon les ajustements prévus à l'indice des prix à la consommation (IPC) pour chacune des années.

***HYGIÈNE DU MILIEU******VOIRIE******SÉCURITÉ*****R-2015-01-5203: Autorisation signature entente préventionniste avec d'autres municipalités**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

D'autoriser S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville les ententes à intervenir avec les municipalités de la MRC Robert-Cliche concernant les services du technicien en prévention des incendies

**R-2015-01-5204: Autorisation signature contrat M. Émile Paris**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,





## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015 (suite)

Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, Félix Nunez, à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat de travail avec M. Émile Paris comme technicien en prévention des incendies.

**R-2015-01-5205:   Embauche de personnel – service de sécurité incendie**

Considérant que les candidats M. David Asselin et Mme Jessie Gagné rencontrent les critères de base et ont réussi les différentes évaluations, tant personnelles que physiques, pour occuper le poste d'apprentis pompiers;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher lesdits candidats, à titre d'apprentis pompiers, à l'essai, selon la convention collective des pompiers en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville engage, M. David Asselin et Mme Jessie Gagné comme apprentis pompiers, à l'essai, selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur.

**R-2015-01-5206:   Mandat à l'union des municipalités du Québec achat de différents produits utilisés en sécurité-incendie**

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés en sécurité-incendie;

Attendu que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes:

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents produits utilisés en sécurité-incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu:

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger





## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015 (suite)

un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés en sécurité-incendie nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public # SI-2015. De ce fait, la Ville de Beauceville accepte que le choix final de certains produits soit déterminé suite à l'analyse comparative des soumissions déposées et selon les règles définies au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant les fiches d'inscription requises transmise par l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres, ce pourcentage est établi à 1 % (100,00 \$ minimum) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 1,25 % (150,00 \$ minimum) pour les non membres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

## ***URBANISME***

### **R-2015-01-5207: Demande d'autorisation à la CPTAQ**

Attendu que le propriétaire du lot 4 247 329 demande à la CPTAQ l'autorisation d'opérer un parc récréatif sur ce même lot de mai à octobre de chaque année,

Attendu que le propriétaire possède déjà une autorisation pour opérer un parc thématique de Noël (décision CPTAQ no 404522) sur ce même lot, de novembre à avril;

Attendu qu'à la connaissance de l'administration municipale, aucune plainte n'a été enregistrée au sujet de l'utilisation faite pour des activités récréatives sur la propriété en question;

Attendu que le règlement de zonage et le schéma de développement de la MRC autorisent les activités récréatives dans ce secteur;

Attendu que selon l'évaluation faite par la Ville en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Ville de Beauceville considère :

Que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ne sera pas modifié de façon significative;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015 (suite)

Que la possibilité d'utiliser le lot à des fins agricoles restera pratiquement inchangée, puisque l'usage actuel est forestier et que tous les équipements, installés suite à l'autorisation, seront retirés une fois l'usage de parc terminé;

Que le demandeur s'engage à tolérer les odeurs d'épandage, le cas échéant, tel que l'indique sa lettre du 9 janvier 2015, adressée au syndicat de l'UPA de Robert-Cliche;

Que bien que l'homogénéité de la communauté agricole soit légèrement modifiée à cet endroit, par l'apparition du parc thématique, nous considérons qu'elle ne devrait pas en souffrir en considérant le type d'activité agricole actuellement pratiquée dans ce secteur, forestier et agricole;

Que les effets ressentis pour la préservation de l'agriculture, des ressources en eau et du sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région seront nuls.

Qu'il n'y aura aucun impact sur la constitution de propriété foncière pour pratiquer l'agriculture.

Que les effets sur le développement économique seront positifs pour la municipalité et la région en terme de développement touristique en période estivale;

Attendu que l'implantation de ce type d'activité, classé comme étant un loisir extérieur de grande envergure, est conforme au règlement de zonage actuel (2004-139);

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par le propriétaire du lot 4 247 329 à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, en fonction des raisons précédemment énumérées, dans le but d'autoriser l'utilisation de sa propriété à des fins autres que l'agriculture pour la période de mai à octobre, tel que spécifié à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation daté du 9 janvier 2015.

**R-2015-01-5208: Demande d'autorisation à la CPTAQ**

Considérant la demande faite par le propriétaire des lots 3 488 216 et 3 489 837 en date du 17 décembre 2014 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de construire un abri forestier aux fins d'abri et camp de chasse ;

Considérant que cette demande est conforme au nouveau schéma de développement révisé de la MRC Robert-Cliche ;

Considérant que les lots visés par la demande ainsi que les lots avoisinant sont boisés ;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif à l'encontre de l'agriculture ;

Considérant que le fait, qu'il reste à l'intérieur de la zone urbaine des espaces vacants pouvant recevoir de nouvelles constructions ne s'applique pas à la présente demande ;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale ;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015 (suite)

En conséquence il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande faite par le propriétaire des lots 3 488 216 et 3 489 837 en date du 17 décembre 2014 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de construire un abri forestier aux fins d'abri et camp de chasse ;

**TRAVAUX PUBLICS****LOISIRS****FINANCES****R-2015-01-5209: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2014-12 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE****R-2015-01-5210: Autorisation signature entente CEGEP Beauce-Appalaches**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, Félix Nunez, à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente avec le CÉGEP Beauce-Appalaches au département de génie civil pour un stage d'été.

**Correspondance**

- Aucune correspondance

**Affaires nouvelles****R-2015-01-5211: Demande de quantum à la MRC**

Considérant que la Ville de Beauceville s'est retirée de l'application de la compétence par la MRC Robert-Cliche en matière de prévention incendie à compter du 1er janvier 2015 tel que mentionné dans notre résolution no 2014-09-5132 .

Considérant qu'à l'article 3 « retrait des municipalités assujetties » du règlement 148-12 de la MRC « établissant les modalités et les conditions administratives et financières à l'exercice de la compétence de la MRC Robert-Cliche en matière de prévention incendie » mentionne qu'une municipalité a droit au quantum des dépenses engagées à compter de la date de son retrait;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité





## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015 (suite)

QUE la Ville de Beauceville demande à la MRC Robert-Cliche le quantum des dépenses engagées suite au retrait de la Ville de l'application de la compétence de la MRC Robert-Cliche en matière de prévention incendie pour l'année en cours.

**R-2015-01-5212: Adoption du règlement 2014-319**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2014-319 modifiant le règlement 2014-312 « décrétant une dépense de 263 930 \$ et un emprunt de 263 930 \$ pour travaux de stabilisation du talus entre la 92<sup>e</sup> et la 94<sup>e</sup> Rue » soit adopté tel que rédigé.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée.

***LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*****R-2015-01-5213: Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 26 JANVIER 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 26 janvier 2015 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

***GREFFE*****R-2015-01-5213: Abrogation de la résolution 2015-01-5211 « demande de quantum à la MRC »**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

Que la résolution no 2015-01-5211 « demande de quantum à la MRC » soit abrogée à toutes fins que de droit.

**Le Conseiller Claude Mathieu siège maintenant****R-2015-01-5214: Précision à transmettre à la M.R.C. pour s'assurer de l'absence de réclamation quant à toutes dépenses engagées en regard de l'application du Règlement 148-12 en matière de prévention incendie**

Considérant que la Ville de Beauceville s'est retirée de l'application de la compétence par la MRC Robert-Cliche en matière de prévention incendie à compter du 1er janvier 2015 tel que mentionné dans notre résolution no 2014-09-5132 .

Considérant qu'à l'article 3 du Règlement 148-12 de la M.R.C., il est prévu qu'une municipalité n'a plus à contribuer au paiement des dépenses engagées à partir de la date de transmission à la M.R.C. de la résolution par laquelle elle exerce son droit de retrait; »

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville transmette une correspondance à la M.R.C. Robert-Cliche afin de confirmer qu'aucune demande de paiement pour l'année 2015 ne sera effectuée en vertu du Règlement 148-12 suite au retrait exercé conformément par la Ville et afin de confirmer qu'aucun quantum par rapport au paiement des dépenses engagées ne soit assumés par la Ville, compte tenu que le retrait de celle-ci est en vigueur à compter du 1er janvier 2015.

**R-2015-01-5215: Autorisation signature entente avec MTQ travaux réfection ponceaux rte 173**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE monsieur le maire, Luc Provençal et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente de collaboration avec le Ministère des Transports concernant la réfection de ponceaux et d'une section de la route 173 et portant le numéro d'entente 201171.







SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2015 (suite)

## ***TRAVAUX PUBLICS***

### **R-2015-01-5216: Mandats à la firme WSP pour la confection de plans et devis de différents projets**

Considérant la demande de prix pour la confection de plans et devis de différents projets;

Considérant les offres reçues:

Pour la **réfection de la 97<sup>e</sup> Rue** (entre la 9<sup>e</sup> Avenue et la 5<sup>e</sup> Avenue  
WSP Canada Inc. **7 400 \$** taxes non incluses  
Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. 8 900 \$ taxes non incluses

Pour la **réfection de la 102<sup>e</sup> Rue** (entre la 20<sup>e</sup> Avenue et la 30<sup>e</sup> Avenue  
WSP Canada Inc. **12 900 \$** taxes non incluses  
Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. 14 495 \$ taxes non incluses

Pour la **réfection de la 35<sup>e</sup> Rue**  
WSP Canada Inc. **9 900 \$** taxes non incluses  
Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. 13 250 \$ taxes non incluses

Considérant la recommandation du Directeur des travaux publics, Denis Guay d'accepter les offres les plus basses;

Considérant que les offres de « WSP Canada Inc. » sont plus avantageuses;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte les soumissions les plus basses, soient celles de « WSP Canada Inc. » tels que détaillées ci-haut taxes non incluses;

### **R-2015-01-5217: Mandat à la firme Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. pour la confection de plans et devis pour la réfection du ruisseau Bertrand**

Considérant la demande de prix pour la confection de plans et devis pour la **réfection du ruisseau Bertrand**;

Considérant les offres reçues:

Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. **12 350 \$** taxes non incluses  
WSP Canada Inc. 21 700 \$ taxes non incluses

Considérant la recommandation du Directeur des travaux publics, Denis Guay d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. » est plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy, Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumissions la plus basse, soit celle de « Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. » au montant de 12 350 \$ taxes non incluses;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2015 (suite)

## **LOISIRS**

### **R-2015-01-5218: Mandat à M. Janvier Grondin concernant la piste cyclable**

Attendu que la MRC Robert-Cliche a été mandaté par les différentes municipalités de son territoire pour la réalisation de la piste cyclable régionale;

Attendu qu'il est nécessaire qu'un mandat soit accordé afin de s'assurer de l'avancement efficace du projet;

Attendu que le coordonnateur du projet (ou agent de projet) sera responsable de l'organisation et du contrôle des différentes étapes de réalisation du projet et assumera la supervision générale des toutes activités afférentes au projet de piste cyclable régionale;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par madame Renée Berberi et il est unanimement résolu :

De mandater M. Janvier Grondin à titre de coordonnateur du projet (agent de projet) de la piste cyclable régionale de la MRC Robert-Cliche ;

L'étendue de son mandat inclut sans s'y limiter, la coordination de tous les comités et intervenants en lien avec le projet ; le suivi nécessaire pour la signature du bail de la voie ferrée avec le Ministère des transports, l'obtention de toutes les autorisations gouvernementales des différents ministères dont le Ministère de l'environnement, le financement dont la levée de fonds initiée par Corporation de la piste cyclable de la MRC Robert-Cliche et l'identification des divers programmes de subvention gouvernementaux incluant la préparation et le suivi de ces demandes.

M. Grondin effectuera ses fonctions gratuitement, seuls ses frais de déplacements seront remboursés sur présentation de pièces justificatives payable conjointement avec Ville St-Joseph.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **Période de questions**

Aucune question n'est posée

### **Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **R-2015-01-5219: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 2 février 2015 à 20:00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux, Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

**GREFFE****R-2015-02-5220: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert en y ajoutant 2 points :

- ❖ Achat camion 10 roues (renouvellement)
- ❖ Félicitations pour les participants de sculpture sur neige

## 1. GREFFE

## 1.1 Adoption de l'ordre du jour

## 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier et extraordinaire du 26 janvier 2015

## 1.3 Nomination du maire suppléant

## 2. HYGIÈNE DU MILIEU

## 3. VOIRIE

## 4. SÉCURITÉ

## 4.1 Coordonnateurs-adjoints aux mesures d'urgence

## 4.2 Autorisation signature schéma couverture de risque 2014

## 4.3 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

## 5. URBANISME

## 6. TRAVAUX PUBLICS

## 6.1 Permanence de Pier-Luc Rancourt directeur-adjoint travaux publics

## 7. LOISIRS

## 7.1 Programme Multi-Aventures 2015

## 7.2 La nomination d'un élu responsable des questions familiales (RQF)

## 7.3 La désignation d'un élu spécifique au poste de RQF

## 7.4 Le comité PFM : sa composition, son mandat

## 7.5 L'adoption d'un budget pour la production de la PFM

## 7.6 L'identification d'un échancier et des principales étapes de réalisation de la politique

## 8. FINANCES

## 8.1 Dépôt des certificats de crédit par Mélanie Quirion, Trésorière

## 8.2 Résolution pour TECQ pour 2014 à 2018

## 8.3 Approbation du bordereau des comptes

## 8.4 Approbation des budgets OMH et Accès logis

## 8.5 Appropriation des soldes disponibles des règlements fermés

## 8.6 Affectation d'un montant de 195 498,85 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) pour le remboursement du service de dettes du refinancement des règlements 2009-218 et 2009-220

## 9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## 9.1 Correspondance

## 9.2 Affaires nouvelles

## 9.3 Période de questions

## 10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015 (suite)

## 10.1 Levée ou ajournement de la séance

**R-2015-02-5221: Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier et extraordinaire du 26 janvier 2015**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier et extraordinaire du 26 janvier 2015 soient adoptés tels que rédigés.

**R-2015-02-5222: Nomination du maire suppléant**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE madame Marie-Andrée Giroux soit et est nommée maire suppléante pour les mois de mars, avril, mai et juin 2015.

***SÉCURITÉ*****R-2015-02-5223: Coordonnateurs-adjoints aux mesures d'urgence**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE madame Mélanie Quirion, trésorière, et monsieur Daniel Fortin, directeur du service incendie, soient nommés coordonnateurs-adjoints des mesures d'urgence.

**R-2015-02-5224: Autorisation signature schéma couverture de risque 2014**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

D'autoriser monsieur Daniel Fortin, directeur du service de sécurité incendie à signer le rapport annuel du service de sécurité incendie concernant le schéma de couverture de risques.

**R-2015-02-5225: Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires**

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015 (suite)

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de Beauceville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de Beauceville prévoit la formation de 24 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Robert-Cliche en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Robert-Cliche.

## ***TRAVAUX PUBLICS***

### **R-2015-02-5226: Permanence de Pier-Luc Rancourt directeur-adjoint travaux publics**

Considérant que monsieur Pier-Luc Rancourt est entré en probation pour le poste de directeur-adjoint aux travaux publics depuis le 24 mars 2014;

Considérant que sa période de probation est terminée et que son évaluation est satisfaisante;

Considérant que monsieur Denis Guay, directeur des Travaux Publics en recommande la permanence.

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE monsieur Pier-Luc Rancourt acquiert sa permanence comme directeur-adjoint aux travaux publics de la Ville de Beauceville.

## ***LOISIRS***

### **R-2015-02-5227: Programme Multi-Aventures 2015**

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015 (suite)

Que la Ville de Beauceville participe au programme Multi-Aventures 2015 au coût de 100 \$/inscription jusqu'à un maximum de 2 100 \$

**R-2015-02-5228: La nomination d'un élu responsable des questions familiales (RQF)**

Considérant l'impact de toutes décisions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des familles,

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux

Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la municipalité de Ville de Beauceville désigne un de ses élus, « responsable des questions familiales (RQF), que cette personne ait pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes les questions familiales, d'assurer la présidence du comité de renouvellement de la PFM et d'assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du suivi de la politique familiale.

**R-2015-02-5229: La désignation d'un élu spécifique au poste de RQF**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux

Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la municipalité de Ville de Beauceville désigne madame Renée Berberi, conseillère, à titre de « représentant des questions familiales », que cette personne assure un lien avec la communauté sur toutes questions familiales, qu'elle ait la responsabilité du comité de la PFM et qu'elle assure, au nom du conseil, le bon cheminement du suivi de la politique familiale.

**R-2015-02-5230: Le comité PFM : sa composition, son mandat**

Considérant la volonté de la municipalité de mettre à jour la politique familiale pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles selon les étapes de la vie familiale;

Considérant que la municipalité est en période de révision de la politique familiale;

Considérant que le cheminement de la PFM nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

Considérant que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale;

Considérant que la PFM est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux

Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la municipalité de Ville de Beauceville procède à la création d'un comité PFM sous la responsabilité de l'élu responsable des questions familiales.

Le comité de la PFM aura pour mandat :

- D'assurer la mise à jour de la PFM;
- De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015 (suite)

- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir famille »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions, quel que soit le champ d'intervention. »

**R-2015-02-5231: L'adoption d'un budget pour la production de la PFM**

Considérant que la municipalité a été approuvée dans sa demande de financement au programme de mise à jour de la politique familiale et qu'elle s'est vu attribuée un montant de 2500\$ pour la réalisation de la mise à jour;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la municipalité de Ville de Beauceville réalisera le renouvellement de la politique familiale sous la coordination de la MRC Robert-Cliche avec un budget de 2500\$ qui sera réparti sur 8 mois et que Jessica Boutin soit désignée pour la coordination du projet. »

**R-2015-02-5232: L'identification d'un échéancier et des principales étapes de réalisation de la politique**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la politique familiale et son plan d'action soient élaborés dans un délai de 8 mois. Durant ce délai, le comité de la PFM voit à la réflexion, consultation, rédaction, diffusion et promotion de la politique.

***FINANCES*****Dépôt des certificats de crédit par Mélanie Quirion, Trésorière**

La Trésorière dépose un certificat de crédit couvrant les dépenses générales, dites incompressibles de l'année 2015 et un certificat de crédit pour les dépenses de tout ordre, mais inférieures à cinq cents dollars (500 \$) au cours de l'année 2015.

**R-2015-02-5233: Résolution pour TECQ pour 2014 à 2018**

Attendu que: la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le *cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2014 à 2018;

Attendu que: la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015 (suite)

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2015 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**R-2015-02-5234: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2015-01 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**R-2015-02-5235: Approbation des budgets OMH et Accès logis**

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le budget de l'Office d'Habitation de Beauceville, pour l'année 2015, soit et est adopté tel que présenté et faisant partie de la présente résolution.

**R-2015-02-5236: Appropriation des soldes disponibles des règlements fermés**

Considérant que le refinancement du règlement 2009-218 « décrétant l'acquisition d'une unité d'urgence » se fera en mars 2015:

Considérant qu'il existe un solde disponible sur ce règlement d'emprunt;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc

Que la Ville de Beauceville approprie un montant de neuf cent un dollars et quinze cents (901,15 \$) du solde disponible de ce règlement d'emprunt fermé à la réduction du solde de l'emprunt lors son refinancement.







## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015 (suite)

**R-2015-02-5237: Affectation d'un montant de 195 498,85 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) pour le remboursement du service de dettes du refinancement des règlements 2009-218 et 2009-220**

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QU'un montant total de 195 498,85 \$ soit affecté à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) pour le remboursement du service de dettes lors du refinancement en mars prochain pour les règlements 2009-218 (132 298,85 \$ et 2009-220 (63 200 \$).

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **Affaires Nouvelles**

**R-2015-02-5238: Achat Camion 10 roues**

Considérant la demande de prix pour l'achat d'un camion 10 roues pour le service des travaux publics;

Considérant l'offre reçue de:

Le Centre du Camion Inc.                      169 900 \$ excluant les taxes

Considérant la recommandation de monsieur Denis Guay d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Centre du Camion Inc.» au montant cent soixante-neuf mille neuf cents (169 900 \$) taxes exclues pour la fourniture d'un camion International 2016, model 5900SBA ( 6X4 ) conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt à venir;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement **Modifiée par résolution 2015-02-5242**

**R-2015-02-5239: Félicitations pour les sculptures sur neige**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy  
Et résolu à l'unanimité

QUE des félicitations soient adressées au comité organisateur des sculptures sur neige soit le Comité culturel et patrimonial de Beauceville; aux familles participantes et particulièrement à la famille gagnante soit la famille Duval et aux organisations participantes et la gagnante soit l'École Jésus-Marie.

### **Période de questions**

M. Roger Marcotte demande les développements sur le passage des Quads dans le rang St-Alexandre

M. Tommy Wickens concernant son évaluation





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015 (suite)

## ***LEVÉE DE LA SÉANCE***

**R-2015-02-5240:    Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

LUCIE POULIN, Assistante greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 16 février 2015 à 16h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

**R-2015-02-5241: Radiation de créance**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient radiés en raison de l'impossibilité de recouvrement

**Factures diverses à radier au 16 février 2015**

RÉFÉRENCES	NOMS	MONTANT DÛ	INTÉRÊTS	ANNÉES	TOTAL À RADIER
D-0029		546,92 \$	337,70 \$	avril 2008	884,62 \$
D-5734		155,43 \$	113,76 \$	janvier 2007	269,19 \$
D-3192		150,00 \$	77,12 \$	juin 2009	227,12 \$
D-4388		2 621,05 \$	994,12 \$	décembre 2010	3 615,17 \$
D-0270		1 264,20 \$	467,03 \$	janvier 2011	1 731,23 \$
D-2052		8 987,68 \$	4 040,76 \$	2008 à 2011	13 028,44 \$
D-4441		97,57 \$	20,93 \$	juin 2012	118,50 \$
D-5355		100,00 \$	31,42 \$	août 2011	131,42 \$
D-5742		576,01 \$	226,13 \$	janvier 2010	802,14 \$
D-8220-99-8673		1 002,64 \$	475,62 \$	2008-2009	1 478,26 \$
F-8317-79-5529		29,10 \$	4,80 \$	2011-2014	33,90 \$
D-1747			605,30 \$	2014	605,30 \$
		<b>15 530,60 \$</b>	<b>7 394,69 \$</b>		<b>22 925,29 \$</b>

**A-2015-02-387: Avis de motion pour règlement d'emprunt sur machinerie**

Le Conseiller Sylvain Bolduc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera proposé un projet de règlement pour l'acquisition de véhicules et un emprunt de 650 000 \$.

**R-2015-02-5242: Modification résolution no 2015-02-5238 – achat camion 10 roues**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la résolution 2015-02-5238 « achat camion 10 roues » soit modifiée en enlevant le dernier paragraphe et en le remplaçant par « *QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt no 2015-320 à être approuvé* »

**4- Période de questions**

Aucune question n'est posée.





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2015 (suite)

**5- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

**R-2015-02-5243: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu

QUE la séance soit levée

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 23 février 2015 à 19h00 et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence du maire suppléant Dany Veilleux.

**R-2015-02-5244 : Adoption du règlement 2015-320**

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE le règlement 2015-320 « décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 650 000 \$ » soit adopté tel que rédigé.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

**R-2015-02-5245 : Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

Que la séance soit levée

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

DANY VEILLEUX, Maire suppléant





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

Procès-verbal de la séance 2 mars 2015 des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 2 mars 2015 à 20h00 et à laquelle sont présents Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence Marie-Andrée Giroux, mairesse suppléante.

**GREFFE****R-2015-03-5246: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. **GREFFE**
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Adoption des procès-verbaux des séances du 2, 16 et 23 février 2015
  - 1.3 Renouvellement entente SHQ
  - 1.4 Modification au règlement 2014-319
  - 1.5 Indexation de la rémunération des membres du conseil de 2%.
  - 1.6 Vente de biens pour non-paiement de taxes
  - 1.7 Mandat d'acquisition – Immeubles vendus pour taxes
2. **TRAVAUX PUBLICS**
  - 2.1 Mandat à la firme Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. pour la confection de plans et devis pour la réfection et construction de trottoirs sur le côté Ouest de la route 173
3. **HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 3.1 Achat d'un corrélateur acoustique
4. **VOIRIE**
  - 4.1 Achat d'un marteau hydraulique
  - 4.2 Mandat à l'union des municipalités du Québec achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2015
5. **SÉCURITÉ**
  - 5.1 Interdiction de virage à droite sur feu rouge
  - 5.2 Félicitations citoyen-pompier lors du feu de la 107e Rue
  - 5.3 Embauche de personnel – service de sécurité incendie
  - 5.4 Modification à la résolution 2007-12-2966 – Plan de signalisation
6. **URBANISME**
  - 6.1 Demande à la CPTAQ lot 5 458 331 (Ferme Betnor – Couillard Construction)
  - 6.2 Nomination de la personne responsable de l'application du RCI
  - 6.3 Acquisition de lots
7. **LOISIRS**
8. **FINANCE**
  - 8.1 Approbation du bordereau des comptes
  - 8.2 Résolution de concordance
  - 8.3 Résolution de courte échéance
  - 8.4 Résolution visant la libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Estrie pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012
  - 8.5 Affectation d'un montant de 5 900 \$ + taxes, pour la retenue sur contrat du MTQ - prolongement de services dans le parc industriel
  - 8.6 Adoption des dépenses du fond de roulement
9. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015 (suite)

- 9.1 Correspondance
- 9.2 Affaires nouvelles
- 9.3 Période de questions
- 10. *LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*
- 10.1 Levée ou ajournement de la séance

**R-2015-03-5247: Adoption des procès-verbaux des séances du 2, 16 et 23 février 2015**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 2, 16 et 23 février 2015 soient adoptés tels que rédigés.

**R-2015-03-5248: Renouvellement entente SHQ**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE l'entente de supplément au loyer dans le cadre du programme accès logis intervenu entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Beauceville et l'Office d'habitation de Beauceville soit renouvelée pour la période du 1 avril 2013 au 31 mars 2018 avec les spécifications suivantes :

Numéro entente	Programme client	Volet	Année prog.	Nombre unité	Participation municipale
3966	AccèsLogis	Volet 1	2003	12	Oui

**R-2015-03-5249: Modification au règlement 2014-319**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'annexe « C » du règlement 2014-312 modifié par le règlement 2014-319 soit remplacé par celui annexé à la présente résolution sous l'annexe « A ».

**R-2015-03-5250: Indexation de la rémunération des membres du conseil de 2%.**

Considérant que le rapport de Statistiques Canada indique une progression de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 2% pour l'année 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la rémunération des membres du conseil soit majorée de 2% selon l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**R-2015-03-5251: Vente de biens pour non-paiement de taxes**

Considérant que le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées proposée par la trésorière;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015 (suite)

Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

D'ordonner à la Greffière de la Ville de Beauceville, conformément aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes, de procéder à la vente des immeubles qui ne font pas l'objet d'entente de paiement ou de séquestre judiciaire apparaissant au sommaire de l'état des taxes impayées au 2 mars 2015 et ce, pour défaut de paiement des taxes municipales. Cette vente aura lieu à l'enchère publique le 8 avril 2015, à 11 heures, à la salle du conseil située au 540, boul. Renault.

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont les suivants et il sera procédé à leur vente pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la Loi sur les cités et villes:

No matricule des immeubles	Montant
8419-75-4584	1 777,25 \$
8423-78-2274	3 528,29 \$

**R-2015-03-5252: Mandat d'acquisition - Immeubles vendus pour taxes**

Considérant que la Ville de Beauceville peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 8 avril 2015 conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu

De permettre à la trésorière, madame Mélanie Quirion, ou son mandataire, d'acquérir pour et au nom de la Ville de Beauceville l'immeubles devant être vendu pour défaut de paiement des taxes le 8 avril 2015, des propriétés numéros de matricules: 8419-75-4584 et 8423-78-2274.

Le mandataire de la Ville ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication et celui-ci ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

## ***TRAVAUX PUBLICS***

**R-2015-03-5253: Mandat à la firme Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. pour la confection de plans et devis pour la réfection et construction de trottoirs sur le côté Ouest de la route 173**

Considérant la demande de prix pour la confection de plans et devis pour la réfection et construction de trottoirs sur le côté Ouest de la route 173;

Considérant les offres reçues:

Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c.	<b>15 500 \$</b> taxes non incluses
WSP Canada Inc.	15 900 \$ taxes non incluses

Considérant la recommandation du Directeur-adjoint du service des travaux publics, Pier-Luc Rancourt d'accepter l'offre la plus basse;







## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015 (suite)

Considérant que l'offre de « Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c.» est plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumissions la plus basse, soit celle de « Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. » au montant de 15 500 \$ taxes non incluses, pour la confection de plans et devis pour **la réfection et construction de trottoirs sur le côté Ouest de la route 173;**

**HYGIÈNE DU MILIEU****R-2015-03-5254: Achat d'un corrélateur acoustique**

Considérant la demande de prix pour l'achat d'un **corrélateur acoustique pour la détection de fuite d'eau et de bris d'aqueduc;**

Considérant les offres reçues:

Stelem.	<b>17 500 \$</b> taxes non incluses
LCS Inc.	18 595 \$ taxes non incluses

Considérant la recommandation du Directeur du service des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Stelem » est plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumissions la plus basse, soit celle de « Stelem. » au montant de 17 500 \$ taxes non incluses, pour l'achat d'un **corrélateur acoustique pour la détection de fuite d'eau et de bris d'aqueduc;** Ce montant inclus une formation pour l'utilisation et une garantie de 2 ans.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement.

**VOIRIE****R-2015-03-5255: Achat d'un marteau hydraulique**

Considérant la demande de prix pour l'achat d'un **marteau hydraulique;**

Considérant l'offre reçue de la compagnie Hewitt au montant 19 179,99, taxes exclues, incluant le rachat du vieux marteau;

Considérant la recommandation du Directeur du service des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre de la compagnie Hewitt;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de la compagnie Hewitt au montant de 19 179,99 \$ taxes exclues, pour l'achat d'un **marteau hydraulique** et le rachat du vieux marteau par la compagnie.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement.

**R-2015-03-5256: Mandat à l'union des municipalités du Québec achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2015**

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2015;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*:

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville de Beauceville pour l'année 2015;

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015 (suite)

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**SÉCURITÉ****R-2015-03-5257: Interdiction de virage à droite sur feu rouge**

Considérant qu'il y a de nombreux étudiants et adultes qui arrivent du secteur Ouest pour se rendre soit à l'École de Léry-Mgr-de-Laval ou au Centre Ville et que l'intersection de la route 108 et de la 173 n'est pas sécuritaire pour les piétons;

Considérant que plusieurs automobilistes virent sur la 125<sup>e</sup> Rue, qui est à quelques mètres du pont, et qu'il est hasardeux de dépasser à droite afin ne pas bloquer l'intersection du pont (route 173 et route 108<sup>e</sup>);

Considérant qu'une interdiction de virage à droite sur un feu rouge est déjà implantée dans le secteur Ouest à l'intersection de la Route 108 et l'avenue Lambert;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QU'une demande soit faite au Ministère des Transports afin d'interdire le virage à droite à l'intersection de la route 173 et de la route 108 afin de sécuriser le périmètre.

**R-2015-03-5258: Félicitations citoyen-pompier lors du feu de la 107e Rue**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE des félicitations soient adressées à M. Jude Drouin pour son acte de civisme lors du feu de la 107<sup>e</sup> Rue le 5 février 2015 en avisant les locataires de sortir de leur logement, locataires qui dormaient à cette heure tardive de la journée.

**R-2015-03-5259: Embauche de personnel – service de sécurité incendie**

Considérant que le candidat Frédéric Roy rencontre les critères de base et a réussi les différentes évaluations, tant personnelles que physiques, pour occuper le poste d'apprentis pompiers;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher ledit candidat, à titre d'apprenti pompier, à l'essai, selon la convention collective des pompiers en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville engage, monsieur Frédéric Roy comme apprenti pompier, à l'essai, selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur.

**R-2015-03-5260: Modification à la résolution 2007-12-2966 – Plan de signalisation**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015 (suite)

Que la résolution 2007-12-2966 soit modifiée comme suit:

❖ À l'item « stationnement prohibés » sur la 9<sup>e</sup> Avenue en ajoutant les mots suivants

Les 2 côtés : « entre la 179<sup>e</sup> et la 181<sup>e</sup> Rue »

**URBANISME****R-2015-03-5261: Demande à la CPTAQ lot 5 458 331**

Considérant la demande faite pour le propriétaire du lot 5 458 331 en date du 26 janvier 2015 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de remblayer une section de ce même lot pour remplacer une portion de terre en culture qui sera enlevée pour la construction de l'autoroute 73;

Considérant que la demande est dans le but de perpétuer l'usage agricole de la propriété;

Considérant que la demande est conforme aux règlements de zonage;

Considérant que la demande est conforme au schéma de développement révisé de la MRC Robert Cliche;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif à l'encontre de l'agriculture;

Considérant que le fait qu'il reste à l'intérieur de la zone urbaine des espaces vacants pouvant recevoir de nouvelles constructions ne s'applique pas à la présente demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande faite pour le propriétaire du lot 5 458 331 en date du 26 janvier 2015 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de remblayer une section de ce même lot pour remplacer une portion de terre en culture qui sera enlevée pour la construction de l'autoroute 73;

**R-2015-03-5262: Nomination de la personne responsable de l'application du RCI**

Attendu que la MRC Robert-Cliche a adopté le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) no 177-14 le 19 novembre 2014;

Attendu que ce dernier est entré en vigueur le 22 janvier 2015;

Attendu que ce RCI vise à identifier les corridors récréotouristiques sur le territoire de la MRC Robert-Cliche et d'en assurer leur protection;

Attendu que la Ville de Beauceville doit désigner le fonctionnaire responsable de son application;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015 (suite)

Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Richard Longchamps, directeur de l'urbanisme et inspecteur municipal, soit nommé comme fonctionnaire désigné pour voir à l'application du Règlement de contrôle intérimaire no 177-14 de la MRC Robert-Cliche.

**R-2015-03-5263: Acquisition de lots**

Considérant la volonté de la ville de revitaliser le centre-ville à court et moyen terme;

Considérant que les immeubles portant les numéros de lots 3 488 055 et 3 487 767 sont désuets dû au fait qu'ils sont soit incendiés, soit abandonnés, soit négligés, soit inoccupés;

Considérant que la Ville désire créer un secteur à vocation multifonctionnelle;

Considérant que la Ville a un imminent besoin de stationnement public dans ce secteur;

Considérant l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales et l'article 570 de la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

De mandater la firme DeRico Experts-Conseil (M. Steeve Cassidy, évaluateur-agréé) afin de procéder à l'évaluation des immeubles portant les numéros de lots 3 488 055 et 3 487 767 ainsi qu'à la négociation de gré à gré avec les propriétaires de ces immeubles pour permettre à la Ville d'acquérir de gré à gré lesdits lots;

De mandater, à défaut d'entente, la firme Morency Société d'avocats (Me Philippe Asselin) afin de procéder à l'expropriation des immeubles portant les numéros de lots 3 488 055 et 3 487 767 à des fins de réserve foncière et de stationnement public et, dans ce cas, de mandater également la firme Ecce-Terra (Mme Nadia Parent, arpenteur-géomètre), afin de procéder à la réalisation des descriptions techniques et des plans requis pour l'expropriation.

***FINANCES*****R-2015-03-5264: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2015-02 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**R-2015-03-5265: Résolution de concordance**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 652 000 \$:





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015 (suite)

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
2001-84	58 400 \$
2004-127	687 100 \$
2009-223	57 100 \$
2009-226	55 000 \$
2011-258	5 400 \$
2011-260	250 000 \$
2013-286	63 000 \$
2013-287	166 000 \$
2013-294	400 000 \$
2014-306	400 000 \$
2013-291	153 000 \$
2014-305	357 000 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 652 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 17 mars 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
630-B, BOUL. RENAULT  
BEAUCEVILLE, QC  
G5X 1M6





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015 (suite)

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 17 mars et le 17 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Beauceville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**R-2015-03-5266: Résolution de courte échéance**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu unanimement :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 652 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 2001-84, 2004-127, 2009-223, 2009-226, 2011-258, 2011-260, 2013-286, 2013-287, 2013-294, 2014-306, 2013-291 et 2014-305, la Ville de Beauceville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** à compter du 17 mars 2015; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2001-84, 2004-127, 2009-223, 2009-226, 2011-258, 2011-260, 2013-286, 2013-287, 2013-294, 2014-306, 2013-291 et 2014-305, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**R-2015-03-5267: Résolution visant la libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Estrie pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012**

Considérant que la municipalité de Ville de Beauceville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Chartis sous le numéro 53087659 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012;

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la municipalité de Ville de Beauceville y a investi une quote-part de 13 947 \$ représentant 11,16 % de la valeur totale du fonds.

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

**5. LIBÉRATION DES FONDS**

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue*





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015 (suite)

*comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

Considérant que la municipalité de Ville de Beauceville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

Considérant que la municipalité de Ville de Beauceville demande que le reliquat de 117 103,76 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

Considérant que la municipalité de Ville de Beauceville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012;

Considérant que l'assureur Chartis pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

Considérant que la municipalité de Ville de Beauceville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

D'obtenir de l'assureur Chartis une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Estrie, à libérer le fonds de garantie en assurances Biens pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012.

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

**R-2015-03-5268: Affectation d'un montant de 5 900 \$ + taxes, pour la retenue sur contrat du MTQ - prolongement de services dans le parc industriel**







## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015 (suite)

Considérant que les travaux de prolongement des services dans le parc industriel sont terminés;

Considérant que le MTQ a facturé la Ville d'un montant de 5 900 \$ plus taxes représentant une retenue sur contrat;

Considérant que les travaux sont taxables à l'ensemble de la population de Beauceville;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la facture du MTQ représentant une retenue sur contrat montant de 5 900 \$ plus taxe, soit affecté aux travaux de prolongement de services dans le parc industriel à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé)

**R-2015-03-5269: Adoption des dépenses du fond de roulement**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que le rapport des dépenses du fonds de roulement soit adopté tel que présenté et faisant partie de la présente à l'annexe « B ».

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE****Période de questions**

La journaliste Andréanne Huot demande quand les lumières de Noël seront-elles enlevées.

**LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE****R-2015-03-5270: Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

MARIE-ANDRÉE GIROUX, Mairesse suppléante





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015 (suite)

ANNEXE «A»

Répartition		Ville	#201	#203	#205	Solarcom	Vérification
1,1	STABILISATION DU TALUS	20 075,81 \$	3 734,68 \$	2 871,40 \$	4 863,32 \$	7 749,79 \$	39 295,00 \$
1,2	Travaux du Secteur 'A' (0+010 à 0+040)	48 340,00 \$	8 400,00 \$				56 740,00 \$
1,3	Travaux du Secteur 'B' (0+040 à 0+053)	25 710,00 \$		3 475,00 \$			29 185,00 \$
1,4	Travaux du secteur "B" (0+053 à 0+065)	- \$	- \$	7 318,33 \$	7 018,33 \$	7 768,33 \$	22 105,00 \$
1,5	Travaux du Secteur 'C' (0+065 à 0+077)				3 850,00 \$	5 350,00 \$	9 200,00 \$
1,6	Travaux du Secteur 'D' (0+077 à 0+100)				4 300,00 \$	12 300,00 \$	16 600,00 \$
1,7	Travaux du Secteur 'E' (0+100 à 0+123,6)				3 112,50 \$	3 712,50 \$	6 825,00 \$
1,8	Travaux stabilisation 155e Rue	13 560,23 \$					13 560,23 \$
		107 686,04 \$	12 134,68 \$	13 664,73 \$	23 144,15 \$	36 880,62 \$	193 510,23 \$
1,9	Surveillance travaux	43 061,25 \$					43 061,25 \$
2,0	Contingence	16 152,91 \$	1 820,20 \$	2 049,71 \$	3 471,62 \$	5 532,09 \$	29 026,53 \$
	TVQ 4,9875%	8 324,15 \$	696,00 \$	783,76 \$	1 327,46 \$	2 115,33 \$	13 246,70 \$
	<b>Total :</b>	<b>175 224,34 \$</b>	<b>14 650,88 \$</b>	<b>16 498,20 \$</b>	<b>27 943,24 \$</b>	<b>44 528,05 \$</b>	<b>278 844,72 \$</b>
		63%	5%	6%	10%	16%	100%



## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015 (suite)

## FONDS DE ROULEMENT 2015

	Budget 2015	Approuvé année antér à reporté à 2015 + ajout/retrait	Approuvé 2015
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE (100)</b>			
<b>TOTAL : ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			<b>0.00</b>
<b>SERVICE INCENDIE (200)</b>			
Logiciel	1 000		1 000.00
caméra thermique	12 000		12 000.00
voiture préventionniste	15 000		15 000.00
<b>TOTAL : SERVICE INCENDIE</b>	<b>28 000</b>	<b>0</b>	<b>28 000.00</b>
<b>TRAVAUX PUBLICS (300)</b>			
Service de dette camion déneig 2011 mars 2010	9 791		9 790.91
Service de dette camion déneig 2011 février 2011	38 322		38 322.00
GPS, station totale et logiciel Autocad	30 000		30 000.00
Glissières de sécurité (rg St-Gaspard et rte Fraser)	28 000		28 000.00
Réfection de trottoirs face au centre commercial + Caisse Populaire (80 000\$ de 2013 - 21 545.88\$ -21 369.21\$ de 2014 )		37 085	37 085.00
Luminaire Ave Lambert entre 160e rue et Agrinove (16) et Bocage (2) et 3 en réserve			17 000.00
Marteau hydraulique			20 000.00
<b>TOTAL : TRAVAUX PUBLICS</b>	<b>106 113</b>	<b>37 085</b>	<b>180 197.91</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU (400)</b>			
Corrélateur	19 000		19 000.00
Installation d'une purge automatisée (rte Fraser)			8 300.00
<b>TOTAL : HYGIÈNE DU MILIEU</b>	<b>19 000</b>	<b>0</b>	<b>19 000</b>
<b>URBANISME (600)</b>			
réfection du sacré cœur	15 000		15 000.00
revitalisation du centre ville (30 000\$ - 1 457.93\$)		28 542	28 542.07
Enseignes municipales (design, format à définir) (montant approuvé en 2013 36 000\$, en 2014 36 000\$ Total : 72 000\$ - 13 715,74\$ utilisé		58 284	58 284.26
<b>TOTAL : URBANISME</b>	<b>15 000</b>	<b>86 826</b>	<b>101 826</b>
<b>LOISIRS (700)</b>			
Aménagement vestiaire piscine pers. Handicapées	20 000		20 000.00
Réfection terrain baseball	20 000		20 000.00
<b>TOTAL : LOISIRS</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>
<b>BIBLIOTHÈQUE (700)</b>			
<b>TOTAL : BIBLIOTHÈQUE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL FONDS DE ROULEMENT POUR APPROBATION</b>	<b>208 113</b>	<b>123 911</b>	<b>369 024</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT DISPONIBLE</b>	<b>400 000</b>		<b>425 000</b>
<b>ÉCART (NON UTILISÉ)</b>	<b>(191 887)</b>		<b>(55 975.76)</b>





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 16 mars 2015 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux sous la présidence de S.H. le Maire.

**R-2015-03-5271: Mise à jour et acceptation de la programmation de la TECQ**

Attendu que dans sa résolution 2015-02-5233 la Ville de Beauceville approuvait la programmation de travaux concernant le *programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*

Considérant que la Ville doit modifier sa programmation pour des travaux dans la 126<sup>e</sup> Rue

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Approuvé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que la Ville de Beauceville approuve le contenu modifié et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation modifiée de travaux jointe à la présente.

**R-2015-03-5272: Acceptation de la soumission de la statue du Sacré-Cœur**

Considérant la demande de prix pour la restauration de la statue du Sacré-Cœur par le chargé de projets au comité de revitalisation;

Considérant les offres reçues de:

Atelier Philippe Cloutier	14 134 \$ incluant les taxes
Garage Stéphane Gilbert	10 923 \$ incluant les taxes

Considérant qu'Atelier Philippe Cloutier est spécialisé dans la restauration des œuvres de ce genre

Considérant la recommandation de monsieur Denis Bolduc d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Atelier Philippe Cloutier » au montant quatorze mille cent trente quatre (14 134 \$) taxes incluses pour la restauration de la statue du Sacré-Cœur tel que soumission dans l'offre date du 4 mars 2015 et annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement

**A-2015-03-388: Avis de motion pour l'augmentation du fonds de roulement**

Le conseiller monsieur Sylvain Bolduc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement afin d'augmenter le fonds de roulement de 250 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2015 (suite)

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

**R-2015-03-5273: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 7 avril 2015 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

**R-2015-04-5274: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert en y ajoutant 3 points :

- ❖ Soumission – déneigement secteurs ruraux
- ❖ Résolution pour TECQ pour 2014 à 2018
- ❖ Facture Hydro-Québec prolongement ligne aérienne

**1. GREFFE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et 16 mars 2015
- 1.3 Avis motion Ruisseau Bertrand
- 1.4 Avis motion 35<sup>e</sup> Rue, 53<sup>e</sup> Rue
- 1.5 Avis de motion 97<sup>e</sup> Rue
- 1.6 Avis de motion 102<sup>e</sup> Rue
- 1.7 Avis de motion - règlement des véhicules hors route
- 1.8 Avis de motion – nouvelle rue
- 1.9 Adoption du règlement 2015-325 – augmentation du fonds de roulement
- 1.10 Approbation des lettres patentes et de ses objets du CDIB

**2. TRAVAUX PUBLICS**

- 2.1 Engagement du requérant et autorisation à Pépin Poirier Consultants S.E.N.C. à soumettre une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).
- 2.2 Acceptation de l'offre du Ministère des Transports

**3. HYGIÈNE DU MILIEU****4. VOIRIE****5. SÉCURITÉ****6. URBANISME**

- 6.1 Signature entente avec Pavage Abénakis pour l'utilisation d'une emprise de rue projetée dans parc industriel
- 6.2 Acceptation du rapport modification cadastrale
- 6.3 Demande à la CPTAQ (concernant l'autoroute)
- 6.4 Demande à la CPTAQ

**7. LOISIRS****8. FINANCES**

- 8.1 Approbation du bordereau des comptes
- 8.2 Modification de la résolution 2015-03-5269 – Adoption des dépenses du fonds de roulement

**9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 9.1 Reconduction du programme accès logis





## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015 (suite)

9.2 Correspondance

9.3 Affaires nouvelles

Information sur l'abonnement pour nouvelle sur le niveau de la rivière

[http://www.ssrc.cobaric.qc.ca/publique\\_abonnement.php](http://www.ssrc.cobaric.qc.ca/publique_abonnement.php)

9.4 Période de questions

**10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

10.1 Levée ou ajournement de la séance

**R-2015-04-5275: Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et 16 mars 2015**

Considérant que les membres du conseil n'ont pas reçu les procès-verbaux des séances du 2 et 16 mars 2015 dans les délais prescrits par la loi;

Que les Membres du Conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 2 et 16 mars 2015 soient adoptés tels que rédigés.

**A-2015-04-389: Avis motion Ruisseau Bertrand**

Le conseiller monsieur Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la réfection du ponceau du ruisseau Bertrand.

**A-2015-04-390: Avis motion 35<sup>e</sup> Rue, 53<sup>e</sup> Rue**

Le conseiller monsieur Vincent Roy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la réfection de la 35<sup>e</sup> Rue et le pavage de la 53<sup>e</sup> Rue.

**A-2015-04-391: Avis de motion 97<sup>e</sup> Rue**

Le conseiller monsieur Vincent Roy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la réfection de la 97<sup>e</sup> Rue.

**A-2015-04-392: Avis de motion 102<sup>e</sup> Rue**

La conseillère madame Marie-Andrée Giroux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la réfection de la 102<sup>e</sup> Rue

**A-2015-04-393: Avis de motion - règlement des véhicules hors route**

Le conseiller monsieur Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2010-244 « pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux ».



## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015 (suite)

**A-2015-04-394: Avis de motion – nouvelle rue**

Le conseiller monsieur Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera adopté un règlement modifiant le règlement 99-39 concernant l'identification des voies de circulation dans la Ville de Beauceville afin d'y ajouter une nouvelle voie de circulation.

**R-2015-04-5276: Adoption du règlement 2015-325 – augmentation du fonds de roulement**

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE le règlement 2015-325 « décrétant une augmentation du fonds de roulement » soit adopté tel que rédigé.

**R-2015-04-5277: Approbation des lettres patentes et de ses objets du CDIB**

Considérant que la Corporation de développement industriel de Beauceville est un partenaire essentiel à la Ville de Beauceville dans sa mission de développement et soutien économique;

Considérant que la Corporation de développement industriel de Beauceville désire soutenir la création ou la venue de nouvelles entreprises, génératrices d'emplois, sur le territoire de la Ville de Beauceville;

Considérant que la Corporation de développement industriel de Beauceville désire promouvoir et défendre les intérêts de ses membres, soit par la promotion de certains services en commun, soit de toutes autres manières ou moyens utiles;

Considérant que la Corporation de développement industriel de Beauceville désire aider à coordonner les activités économiques, éducatives et sociales de ses membres;

Considérant que la Corporation de développement industriel de Beauceville désire être le porte-parole officiel de ses membres pour faire des représentations auprès des corps publics et des autorités civiles;

Considérant que la Corporation de développement industriel de Beauceville désire coopérer avec les autorités civiles et autres organismes, les services publics ou gouvernementaux, dont les actions sont de nature à favoriser la création ou la venue de nouvelles entreprises sur le territoire de la Ville de Beauceville;







## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015 (suite)

Considérant que la Corporation de développement industriel de Beauceville désire acquérir par l'achat, location ou autrement, des biens, meubles ou immeubles, de l'équipement de nature à fournir à ses membres, des facilités et des services pour fins éducatives;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville approuve les lettres patentes et ses objets, partie intégrante de ses lettres patentes, de la Corporation de développement industriel de Beauceville.

## **TRAVAUX PUBLICS**

**R-2015-04-5278: Engagement du requérant et autorisation à Pépin Poirier Consultants S.E.N.C. à soumettre une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).**

Attendu que, la Ville de Beauceville désire faire la réfection d'environ 65 mètres du ponceau du ruisseau Bertrand;

Attendu que, les travaux seront réalisés sous la 9<sup>e</sup> Avenue et à environ 45 mètres en amont de celle-ci;

Attendu que, la Ville de Beauceville a mandaté Pépin Poirier Consultants S.E.N.C. afin de réaliser l'ingénierie de ce projet;

Attendu que, ces travaux sont assujettis à l'Article 22 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) et requièrent une autorisation du MDDELCC.

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

D'autoriser Pépin Poirier Consultants S.E.N.C. à soumettre une demande d'autorisation au MDDELCC pour la réfection d'environ 65 mètres du ponceau du ruisseau Bertrand suivant les plans et devis du projet numéro PP15-0037;

**R-2015-04-5279: Acceptation de l'offre du Ministère des Transports**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre du Ministère des transports au montant de 134 180 \$ pour le renouvellement du contrat de déneigement, déglçage l'avenue Lambert et de la route du Golf et la route de desserte, pour une longueur pondérée de 21,890 km, dossier 6606-15-4569.

## **URBANISME**





## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015 (suite)

**R-2015-04-5280: Signature entente avec Pavage Abénakis pour l'utilisation d'une emprise de rue projetée dans parc industriel**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville une entente avec Pavage Abénakis pour l'utilisation d'une emprise de rue projetée.

QUE ladite entente fait partie intégrante de la présente résolution en l'annexe « A »

**R-2015-04-5281: Acceptation du rapport modification cadastrale**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville approuve le rapport de modification cadastrale préparé par Mme Nadia Parent, arpenteure-géomètre portant le numéro de minute 3009 en date du 9 janvier 2015.

QUE S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville « l'approbation du propriétaire » concernant le numéro minute 3009 en date du 9 janvier 2015 de l'arpenteure-géomètre Nadia Parent.

**R-2015-04-5282: Demande à la CPTAQ**

Considérant la demande faite pour le propriétaire du lot 5 139 006 en date du 11 mars 2015 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de remblayer une section de ce même lot pour niveler le terrain et ensuite procéder à une plantation d'arbres afin de remplacer la végétation débroussaillée préalablement aux travaux;

Considérant que la demande est dans le but de perpétuer l'usage agricole de la propriété;

Considérant que la demande est conforme aux règlements de zonage;

Considérant que la demande est conforme au schéma de développement révisé de la MRC Robert Cliche;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif à l'encontre de l'agriculture;

Considérant que le fait qu'il reste à l'intérieur de la zone urbaine des espaces vacants pouvant recevoir de nouvelles constructions ne s'applique pas à la présente demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,





## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015 (suite)

Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande faite pour le propriétaire du lot 5 139 006 en date du 11 mars 2015 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de remblayer une section de ce même lot pour niveler le terrain et ensuite procéder à une plantation d'arbres afin de remplacer la végétation débroussaillée préalablement aux travaux;

**R-2015-04-5283: Demande à la CPTAQ**

Considérant la demande faite pour le propriétaire du lot 4 247 330 en date du 1<sup>er</sup> avril 2015 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'installer temporairement des roulottes de chantier sur une partie du lot ( $\pm 4000 \text{ m}^2$ ) ainsi que d'entreposer temporairement un amoncellement de terre végétale ( $\pm 4000 \text{ m}^2$ );

Considérant que la demande est temporaire pour la durée de la construction de cette dernière portion de l'autoroute (juin 2015 à octobre 2016);

Considérant que la demande est conforme aux règlements de zonage;

Considérant que la demande est conforme au schéma de développement révisé de la MRC Robert Cliche;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif à l'encontre de l'agriculture;

Considérant que le fait qu'il reste à l'intérieur de la zone urbaine des espaces vacants pouvant recevoir de nouvelles constructions ne s'applique pas à la présente demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande faite pour le propriétaire du lot 4 247 330 en date du 1<sup>er</sup> avril 2015 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation d'installer temporairement des roulottes de chantier sur une partie du lot ( $\pm 4000 \text{ m}^2$ ) ainsi que d'entreposer temporairement un amoncellement de terre végétale ( $\pm 4000 \text{ m}^2$ ) durant les travaux de cette portion de l'autoroute;

***FINANCES*****R-2015-04-5284: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2015-03 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015 (suite)

**R-2015-04-5285: Modification de la résolution 2015-03-5269 – Adoption des dépenses du fonds de roulement**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2015-03-5269 soit modifiée comme suit :

En remplaçant l'item suivant du fonds de roulement

❖ Travaux publics – Luminaire Ave Lambert entre 160<sup>e</sup> Rue et Agropur (16) et Bocage (2) et 3 en réserve  
17 000 \$

Par

❖ Travaux publics – 31 luminaires au Del avec potence et tête cobra taxes incluses (ave Lambert entre 160<sup>e</sup> Rue et Agropur (16), rue du Bocage (2), Parc industriel (9) et 4 en réserve taxes et installation incluses (total 19 922,94 \$) et le coût d'installation des luminaires du Parc industriel (4) et 173<sup>e</sup> sud (5) (1 490,08 taxes inclus) pour un total de 21 413,02 \$

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

**R-2015-04-5286: Reconduction du programme accès logis**

Attendu que partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

Attendu que des ménages de la Ville de Beauceville ont des besoins de logements abordables;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

Attendu que le programme Accèslogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

Attendu que la reconduction et le financement adéquat du programme Accèslogis est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

Attendu que le programme Accèslogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

Attendu que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015 (suite)

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme Accèslogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur cinq (5) ans dans Accèslogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année;

Transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, au ministre des Finances, M. Carlos Leitao, et au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad.

**Correspondance**

- M. le Maire mentionne que la Ville de Beauceville s'est méritée une bourse de 3 000 \$ et qu'elle a été retenue avec 17 autres municipalités dans le programme DEC-BAC. Des félicitations sont adressées à M. Félix Nunez pour avoir inscrit la Ville à ce programme.

**Affaires nouvelles****Information sur l'abonnement pour nouvelle sur le niveau de la rivière**

[http://www.ssrc.cobaric.qc.ca/publique\\_abonnement.php](http://www.ssrc.cobaric.qc.ca/publique_abonnement.php)

**R-2015-04-5287: Soumission – déneigement secteurs ruraux**

Considérant la demande de prix pour le déneigement, secteurs ruraux est et ouest, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019;

Considérant les offres reçues par:

Les Pavages de Beauce Ltée	416 642,38 \$
La Construction Réal St-Laurent Ltée	480 649,54 \$
Les Excavations de la Chaudière Inc.	586 584,63 \$

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Les Pavages de Beauce Ltée » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,





## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015 (suite)

Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Les Pavages de Beauce Ltée. » au montant quatre cent seize mille six cent quarante-deux dollars et trente-huit cents (416 642,38 \$) taxes incluses;

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.

**M. Sylvain Bolduc enregistre sa dissidence sur cette motion no 2015-04-5287.**

**R-2015-04-5288: Résolution pour TECQ pour 2014 à 2018**

Attendu que: la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le *cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2014 à 2018;

Attendu que: la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2015 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015 (suite)

**R-2015-04-5289: Facture Hydro-Québec, prolongement ligne aérienne**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par vr6 et résolu à l'unanimité

QUE le prolongement de la ligne aérienne sur la rue du Bocage, facture Hydro Québec no 635987 au montant de 3 534,33 \$, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même son fonds de roulement.

**Période de questions**

La journaliste Andréanne Huot: qu'est-ce que la planification stratégique

M. Ghislain Cloutier: qu'est-ce qu'il advient des camions de déneigements et des employés

***LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE***

**R-2015-04-5290: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015 (suite)

## Entente entre La Ville de Beauceville et Gestion Abénakis inc.

La Ville de Beauceville consent à autoriser la compagnie Gestion Abénakis inc. à utiliser une portion de terrain du lot 5 400 056 de l'emprise de rue projetée montrée au plan en annexe, en fonction des termes et conditions suivants :

Gestion Abénakis inc. s'engage à payer, selon les lois et règlements en vigueur, les redevances de vente de pierre et gravier dues à la Ville à toutes les échéances convenues;

Gestion Abénakis inc. s'engage à dégager la Ville de tout trouble ou danger pouvant survenir sur la parcelle de terrain prêtée, en la substituant et en acceptant à sa place toute poursuite ou exigence environnementale reliée aux usages, travaux, entreposage, circulation, etc. qui sera fait à l'intérieur du délai de l'utilisation de la parcelle de terrain et même après, le cas échéant.

Gestion Abénakis inc. consent à ne pas installer de structure fixe sur l'emprise du terrain prêté.

Gestion Abénakis inc. s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires à ses usages dans le but d'opérer en toute légalité, tant au niveau de la réglementation fédérale, provinciale que municipale.

La Ville de Beauceville consent à donner le roc en place à Gestion Abénakis inc. qui devra redonner le terrain une fois l'utilisation terminée avec un niveau de terrain final et une structure saine compactable pour la construction d'une rue.

Advenant que la Ville ait besoin de construire la rue projetée, Gestion Abénakis inc. devra redonner le terrain à la Ville, nivelé à sa satisfaction à l'intérieur d'un délai de six (6) mois suivant une demande transmise par courrier recommandé ou huissier.

L'entente est d'une durée maximale de 10 ans et pourra être renouvelée au besoin.

Signée à Beauceville le : \_\_\_\_\_

Ville de Beauceville : \_\_\_\_\_

Gestion Abénakis : \_\_\_\_\_

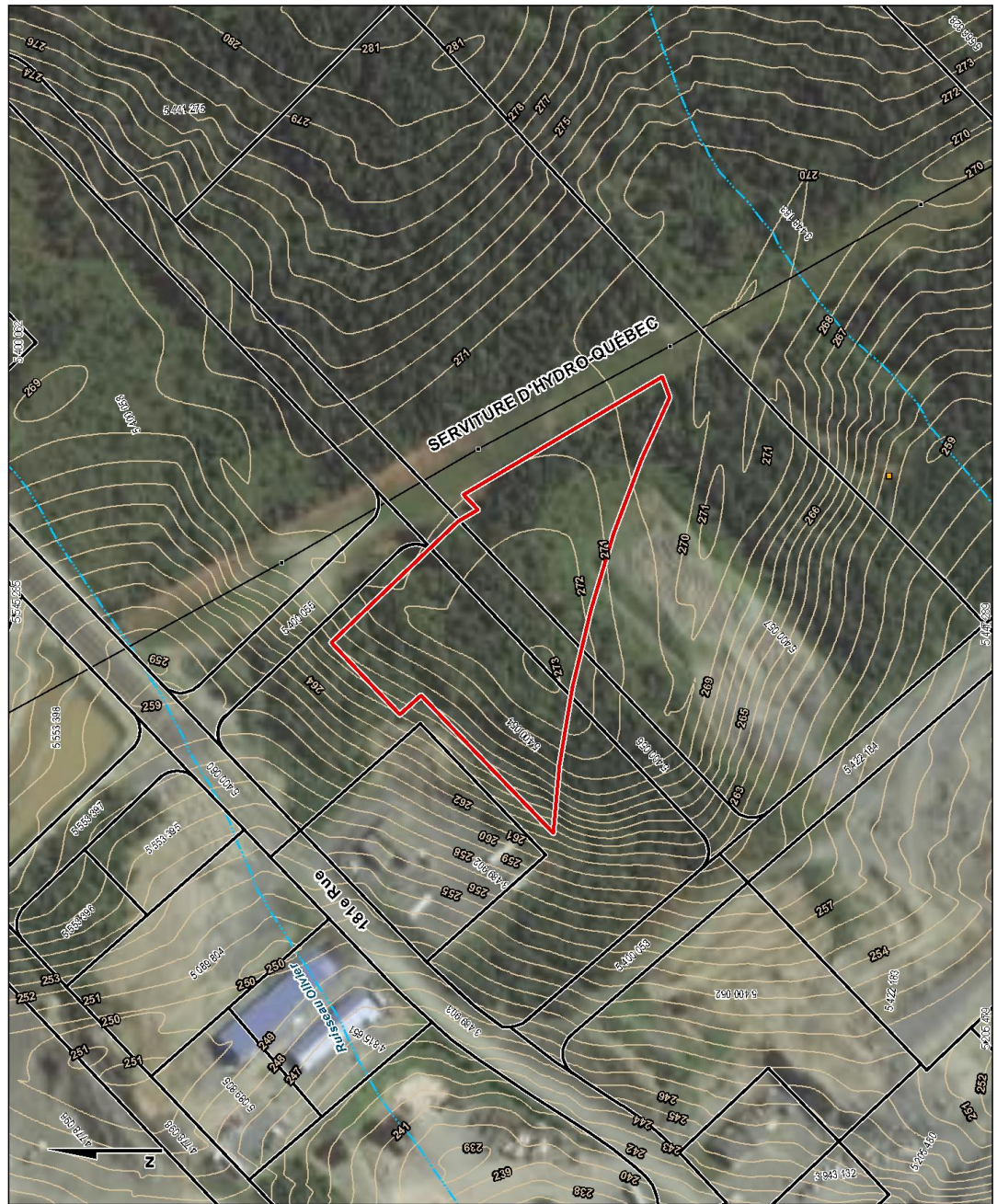






SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015 (suite)

<p><b>GESTION ABÉNAKIS INC.</b></p> <p><b>MIDDELCC DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION</b></p> <p>Lois visés : 5-400.054, 5-400.055-p et 5-400.057-p</p> <p>Cadastré officiel du Québec Municipalité de Beauceville MFC de Robert-Cliche Région de Chaudière-Appalaches</p>	<p><b>Plan de localisation détaillée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Cadastré du Québec</li> <li> Plan d'eau</li> <li> Cours d'eau intermittent</li> <li> Coteur de niveau (au mètre)</li> <li> Bâtiment</li> <li> Route régionale</li> <li> Route locale</li> <li> Ligne de transport d'électricité</li> </ul>	<p><b>Secteur à l'étude</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Demande de CA (Superficie : 1,5 ha)</li> <li> Périmètre de 800 mètres</li> </ul>	<p>1:2 000</p> <p>Projection MTM NAD83, Fuseau 7</p>	<p><b>Réalisateur :</b> Ressources Environnement Assistance technique en environnement</p> <p><b>Cartographe :</b> Hélène Dupère Technicienne en géomatique</p> <p>Approuvé par : _____ Date : _____</p>	<p><b>Sources :</b> DataGlobe 2013 - Image satellite; MERN, 2002 - Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Feuille : 02-200-000 (Beauceville), Echelle : 1/20 000; Feuille : 02-200-000 (Beauceville), Echelle : 1/20 000; Région de Chaudière-Appalaches, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Gouvernement du Québec, Echelle : 1/1 000.</p> <p><b>Projet :</b> 1682 <b>Date :</b> 20 janvier 2015 <b>Plan :</b> 001682PL_1682_100_030000_DemandeCA_2015_01_20</p> <p><small>\\tchen\01682\001682_100_030000_DemandeCA_2015_01_20.mxd</small></p>
--	---	--	--	--	--



Note : Ce plan est le résultat d'une compilation de l'information contenue aux documents sources identifiés. Il ne pas été préparé par un arpenteur-géomètre et ne doit pas être considéré comme tel.





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 13 avril 2015 à 17h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

**R-2015-04-5291: Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Renée Berberi,  
Appuyée par Dany Veilleux et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté en reportant l'item « Adoption du règlement 2015-322, réfection 35e Rue, 61e Avenue, 53e Rue et 57e Rue ».

**R-2015-04-5292: Dérogation Mineure- Route Fraser, lot 3 490 056**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée route Fraser, lot 3 490 056 à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ À la propriété localisée sur le lot 3 490 056 de la Route Fraser de la Ville de Beauceville, la dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'une maison sur un terrain qui possède une façade de 34.59 contrairement à la réglementation qui exige une façade minimum de 50 m pour l'émission d'un permis de construction

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 24 mars 2015

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

**R-2015-04-5293: Dérogation mineure – boul. Renault lot 3 487 376**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée 409, boul. Renault à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ À la propriété localisée sur le lot 3 487 376, en bordure du boulevard Renault, la dérogation demandée est de permettre une marge avant de 6.0 m par rapport à l'emprise de la rue, plutôt que 7.5 m tel qu'exigé par le règlement de zonage dans cette zone.
- ❖ Pour cette même propriété, il est aussi demandé d'autoriser un différentiel de plus de 2.0 m, pour des bâtiments situés à l'intérieur d'un rayon de 60 m, au niveau de la distance mesurée entre la façade d'un bâtiment et sa limite de propriété face à la voie publique.





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015 (suite)

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 24 mars 2015

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée conditionnellement à ce que la proposition de l'aménagement d'un écran visuel pour la cour latérale gauche ait reçu l'approbation du CCU.

**R-2015-04-5294: Adoption du règlement 2015-321, réfection du ruisseau Bertrand**

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE le règlement 2015-321 « décrétant une dépense de 457 000 \$ et un emprunt de 457 000 \$ pour des travaux de réfection du ponceau du ruisseau Bertrand » soit adopté tel que rédigé.

**3- Adoption du règlement 2015-322, réfection 35e Rue, 61e Avenue, 53e Rue et 57e Rue**

Reporté

**R-2015-04-5295: Adoption du règlement 2015-323, réfection 97e Rue**

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE le règlement 2015-323 « décrétant une dépense de 424 680 \$ et un emprunt de 424 680 \$ pour des travaux de réfection du réseau aqueduc, égout et voirie de la 97<sup>e</sup> Rue » soit adopté tel que rédigé.

**R-2015-04-5296: Adoption du règlement 2015-326, identification d'une nouvelle rue**





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015 (suite)

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE le règlement 2015-326 « modifiant le règlement 99-39 concernant l'identification des voies de circulation dans la Ville de Beauceville » soit adopté tel que rédigé.

**R-2015-04-5297: Abolition du projet « Revitalisation »**

Attendu les préoccupations du Conseil suite aux coupures gouvernementales

Considérant que le contexte économique n'est plus favorable au « projet revitalisation »

Considérant que la Ville doit revoir ses priorités et doit renoncer au projet revitalisation

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE le « projet revitalisation » soit retiré pour raison économique.

QUE les sommes qui ont été affectées à ce projet dans le cadre du présent exercice financier soient réaffectées au fonds d'administration général.

**R-2015-04-5298: Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 44 716 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014.

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville de Beauceville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015 (suite)

**8- Période de questions**

Aucune question n'est posée

**9- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est complet et consent à l'ajout des items suivants:

**A 2015-04-395: Avis de motion**

Le conseiller Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la réfection d'une partie de la 35<sup>e</sup> Rue, une partie de la 61<sup>e</sup> Avenue et le pavage d'une partie de la 53<sup>e</sup> Rue.

**R-2015-04-5299: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AVRIL 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 16 avril 2015 à 17h00 et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Claude Mathieu et Dany Veilleux sous la présidence de la Mairesse suppléante Marie-Andrée Giroux et formant le quorum requis.

**R-2015-04-5300: Adoption du règlement 2015-322, réfection partie 35e Rue, partie 61e Avenue, partie 53e Rue**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE le règlement 2015-322 « décrétant une dépense de 785 000 \$ et un emprunt de 785 000 \$ pour des travaux de réfection de structure de rue et pavage d'une partie de la 35<sup>e</sup> Rue et une partie de la 61<sup>e</sup> Avenue et pavage d'une partie de la 53<sup>e</sup> Rue » soit adopté tel que rédigé.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

**R-2015-04-5301: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

MARIE-ANDRÉE GIROUX, Mairesse suppléante





## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 4 mai 2015 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux, Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Dany Veilleux sous la présidence de S.H. le Maire.

***GREFFE*****R-2015-05-5302: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté en ajoutant à l'item "affaires nouvelles" « remerciements » et en le laissant ouvert.

**Dépôt des états financiers 2014 par Karine Béland de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton S.E.N.C.R.L.**

**R-2015-05-5303: Adoption les procès-verbaux des séances des 7, 13, 16 avril 2015**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances des 7, 13, 16 avril 2015 soit adopté tel que rédigé.

**A-2015-05-396: Avis de motion 126e Rue**

Le conseiller Sylvain Bolduc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la réfection de la 126<sup>e</sup> Rue.

**A-2015-05-397: Avis de motion prévention des incendies**

Le conseiller Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2007-200 concernant la prévention des incendies.

**A-2015-05-398: Avis de motion pour un règlement sur le colportage et la sollicitation**

La conseillère Marie-Andrée Giroux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement sur le colportage et la sollicitation

**A-2015-05-399: Avis de motion pour adoption du plan d'urbanisme**

Le conseiller Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement pour l'adoption du plan d'urbanisme

**R-2015-05-5304: Adoption du règlement 2015-324 (102e Rue)**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2015-324 décrétant une dépense de 833 000 \$ et un emprunt de 833 000 \$ pour des travaux de réfection du réseau aqueduc, égout et voirie de la 102<sup>e</sup> Rue





## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015 (suite)

**R-2015-05-5305: Mandat - représenter la Ville - Cour des petites créances**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par mag1et résolu à l'unanimité

QUE le directeur général, monsieur Félix Nunez, soit mandaté à représenter la Ville de Beauceville dans la cause 350-32-009472-145 le 20 mai 2015 à la Cour du Québec, Chambre civile – division des petites créances.

**R-2015-05-5306: Adoption du plan d'action politique familiale**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que le plan d'action pour la politique familiale de la Ville de Beauceville soit adopté tel que présenté et fait partie intégrante de la présente résolution à l'annexe «A».

***TRAVAUX PUBLICS*****R-2015-05-5307: Achat licence autocad et station total GPS**

Considérant les recommandations du directeur adjoint aux travaux d'acquérir un appareil d'arpentage et un logiciel de dessin/conception;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

D'acquérir de la firme CANSSEL un appareil d'arpentage « Station Total GPS » et un logiciel de dessin/conception « Autodesk Civil 3D » 2015 et le réseau Can-Net au montant de trente-trois mille cent soixante-cinq dollars (33 165 \$) excluant les taxes.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fonds de roulement.

**R-2015-05-5308: Mandat à la firme Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. pour la confection de plans et devis pour la réfection des services 126<sup>e</sup> Rue**

Considérant la demande de prix pour la confection de plans et devis pour la **réfection des services dans la 126<sup>e</sup> Rue;**

Considérant les offres reçues:

Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c.	<b>7 395 \$</b> taxes non incluses
WSP Canada Inc.	9 765 \$ taxes non incluses

Considérant la recommandation du Directeur-adjoint du service des travaux publics, Pier-Luc Rancourt d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. » est plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité







## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumissions la plus basse, soit celle de « Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. » au montant de 7 395 \$ taxes non incluses, pour la confection de plans et devis pour **la réfection des services dans la 126<sup>e</sup> Rue.**

**R-2015-05-5309: Réfection de la 97<sup>e</sup> Rue**

Considérant la demande de prix pour **des travaux de réfection du réseau d'aqueduc, égout et voirie de la 97<sup>e</sup> Rue;**

Considérant les offres reçues:

Giroux & Lessard Ltée	<b>363 718,20 \$</b> taxes incluses
R.J. Dutil & Frères Inc..	376 628,14 \$ taxes incluses
Lafontaine & Fils Inc.	398 228,67 \$ taxes incluses
Les Constructions de l'Amiante Inc.	411 905,42 \$ taxes incluses
T.G.C. Inc.	415 424,22 \$ taxes incluses
Gilles Audet Excavation Inc.	426 050,21 \$ taxes incluses

Considérant la recommandation de la firme d'ingénieurs WSP Canada Inc. d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Giroux & Lessard Ltée » est plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux, Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumissions la plus basse, soit celle de « Giroux & Lessard Ltée » au montant de trois cent soixante-trois mille sept cent dix-huit dollars et vingt cents (363 718,20 \$) taxes incluses, pour **des travaux de réfection du réseau d'aqueduc, égout et voirie de la 97<sup>e</sup> Rue;**

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2015-323 à être approuvé.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

**R-2015-05-5310: Achat d'un tracteur bidirectionnel et d'une débroussailleuse**

Considérant la demande de prix pour **l'achat d'un tracteur bidirectionnel et d'une débroussailleuse**

Considérant l'offre reçue:

Unicoop **188 836 \$**

Considérant la recommandation du Directeur des Travaux publics d'accepter l'offre d'Unicoop;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc, Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité





## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumissions de « Unicoop » au montant de cent quatre-vingt-huit mille huit cent trente-six dollars (188 836 \$), pour **la fourniture d'un tracteur bidirectionnel et d'une débroussailleurs** tel que soumis;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2015-320.

**HYGIÈNE DU MILIEU****VOIRIE****SÉCURITÉ****URBANISME****R-2015-05-5311: Appui d'une demande auprès de la CPTAQ lot 3 488 195 – Les Excavations de la Chaudière Inc.**

Considérant la demande faite par Les Excavations de la Chaudière Inc. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, le lot 3 488 195 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est une prolongation d'une autorisation déjà accordée;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par Les Excavations de la Chaudière Inc. à l'effet d'obtenir une autorisation de prolonger l'autorisation d'extraire du tuf pour une période de 3 ans et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 3 488 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, dans la Ville de Beauceville.

**R-2015-05-5312: Demande d'appui à la CPTAQ – 3804062 Canada inc.**

Considérant la demande faite par la compagnie **3804062 Canada inc.**, en date du 13 août 2014, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de lotir, d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une superficie de 8 299 m<sup>2</sup> du lot 4 059 964 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande permettra à la compagnie **3804062 Canada inc.** d'agrandir son terrain pour de l'entreposage, de la maintenance et la vente de machinerie de chantier de construction tel que des plateformes élévatrice;

Considérant que cette demande aura très peu d'impact sur l'agriculture du secteur;

Considérant que des terrains vacants sont disponibles en zone blanche, mais que ceux-ci ne permettraient pas à l'entreprise de se développer à des coûts viables;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015 (suite)

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par la compagnie **3804062 Canada inc.**, en date du 13 août 2014, afin d'obtenir l'autorisation de lotir, d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une superficie de 8 299 m<sup>2</sup> du lot 4 059 964 du cadastre du Québec, pour les usages précédemment énumérés.

**R-2015-05-5313: Résolution d'appui à la démarche de réalisation d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA)**

Attendu que le PDZA est un outil de planification visant à mettre en valeur la zone agricole de la MRC;

Attendu que la zone agricole couvre environ 93% du territoire municipal;

Attendu que la réalisation d'un PDZA permet de réunir de nombreux acteurs du milieu en vue d'élaborer une vision concertée et des actions ciblées visant le développement durable des activités agricoles;

Attendu que plusieurs de ces acteurs ont déjà manifesté leur intérêt à participer activement à la réalisation d'un PDZA sur le territoire de la MRC Robert-Cliche;

Attendu que les municipalités constituantes de la MRC Robert-Cliche constituent les acteurs de premier plan d'une telle démarche;

Attendu que la réalisation d'un PDZA comprend un portrait du territoire, un diagnostic complet, l'élaboration d'une vision concertée ainsi que la mise en œuvre du plan d'action;

Attendu que cette démarche permettra aux communautés locales d'enrichir leurs connaissances, de mettre en évidence les contraintes et opportunités du milieu agricole et de réaliser des actions concrètes visant le développement durable du territoire et des activités agricoles;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

D'appuyer la MRC dans sa démarche de réalisation d'un Plan de développement de la zone agricole, pour l'ensemble de son territoire.

## ***LOISIRS***

## ***FINANCES***

**R-2015-05-5314: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2015-04 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015 (suite)

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **R-2015-05-5315: Permanence de Mélanie Quirion**

Considérant que madame Mélanie Quirion est entrée en probation pour le poste de trésorière et directrice des finances depuis 7 juillet 2014;

Considérant que sa période de probation est terminée et que son évaluation est satisfaisante;

Considérant que monsieur Félix Nunez, directeur général en recommande la permanence.

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE madame Mélanie Quirion acquiert sa permanence comme trésorière et directrice des finances de la Ville de Beauceville.

### **R-2015-05-5316: Appui projet Jésus-Marie**

**Monsieur le Maire quitte la réunion et la présidence est assumée par  
madame Marie-Andrée Giroux, mairesse suppléante**

Attendu que L'Académie de hockey DG est à planifier un programme de hockey scolaire à Beauceville;

Attendu que L'Académie de hockey DG a un mandat de l'école Jésus Marie pour développer ce programme;

Attendu que la ligue de hockey préparatoire scolaire (LHPS) demande de compléter un cahier de charge très précis;

Attendu que ce programme favorise la pratique de l'activité physique;

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

D'appuyer L'Académie de hockey DG dans ses démarches pour le développement du programme de hockey préparatoire scolaire (LHPS) à l'école Jésus-Marie de Beauceville.

**Monsieur le Maire réintègre la réunion**

### **Affaires nouvelles**

Monsieur le Maire remercie les employés suivants pour leurs années de service:

Madeleine Poulin: 40 ans  
Dorothy Thibodeau: 35 ans  
Paul Morin: 30 ans  
Richard Alain: 30 ans  
Serge Leclerc: 38 ans.





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015 (suite)

**Période de questions**

Michel Poulin Demande l'utilisation de l'île Ronde le 31 mai pour l'exposition d'autos du Rassemblement de la Chaudière

***LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE***

**R-2015-05-5317: Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





# VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015 (suite)

## PLAN D'ACTION - POLITIQUE FAMILIALE

### PLAN D'ACTION DE BEAUCEVILLE

AXE D'INTERVENTION : Sécurité												
CONSTAT : Les familles ne se sentent pas en sécurité lors de leurs déplacements dans certains secteurs de la ville.												
OBJECTIF : Accroître la sécurité dans les secteurs problématiques identifiés lors de la consultation.												
Actions	Cible				Échéancier			Budget	Rôle de la municipalité	Acteurs impliqués		Commentaires
	SHV	F	A	I	2016	2017	2018			Responsable	Partenaire	
Mener une campagne de sensibilisation auprès des acteurs du milieu (organismes, commerçants, comités, écoles, etc.) sur l'importance d'assurer un accès sécuritaire aux bâtiments et parcs pour les piétons.		X	X		x			\$	Leader	Service des communications	Chambre de commerce	- Délimiter des zones de stationnement par clientèle (familles, covoitureurs, aînés, etc.)
Bonifier la signalisation pour inciter les piétons à utiliser la traverse piétonnière au coin du pont pour traverser le boulevard.		X	x			x		\$	Leader	Urbanisme	MTQ	
Poursuivre les démarches pour ajouter un feu de circulation entre le Tim Hortons et l'Hôtel de ville sur le boulevard Renault.		X	x		x	x		\$	Leader	Urbanisme	MTQ	
Installer le feu de circulation sur le boulevard Renault		X	x				x	\$\$\$\$	Leader	Urbanisme		Conditionnel aux résultats de la démarche auprès du MTQ

**Légende :**    Cible :    SHV : Saines habitudes de vie    F : famille    A : aîné    I: intergénérationnel  
Budget :    \$= Moins de 750\$    \$\$= \$750 à 1500\$    \$\$\$= \$1500-2250    \$\$\$\$= \$2250 à 3000\$    \$\$\$\$\$ : Plus de 3000\$



# VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015 (suite)

Étudier la possibilité d'ajouter un passage piétonnier sécurisé entre le pont et le Tim Hortons sur le boulevard Renault.	x	x			x				Leader	Travaux publics Urbanisme	MTQ	
Ajouter l'allée piétonnière, conditionnellement aux résultats de l'étude.	x	x				x			Leader	Travaux publics Urbanisme	MTQ	
Mettre en place des mesures d'atténuation de la vitesse routière : dos d'âne, mobilier urbain, etc, selon les particularités de chaque secteur identifié.		x			x	x	x	\$\$\$\$	Leader	Travaux publics		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécuriser (au moins) une rue par année.</li> <li>- (Les actions possibles dépendront du secteur et de ses particularités.)</li> </ul>
Assurer un meilleur déneigement des trottoirs pour améliorer la sécurité piétonnière des quartiers familiaux.	x	x			x	x	x	\$\$\$\$	Leader	Travaux publics		<ul style="list-style-type: none"> <li>- (Sécuriser au moins une rue par année.)</li> <li>(-Les actions possibles dépendront du secteur et de ses particularités.)</li> </ul>
Identifier les actions possibles à poser pour améliorer la sécurité des écoliers dans la 125 <sup>e</sup> rue et la 11 <sup>e</sup> avenue.		x			X				Leader	Travaux publics Urbanisme		
Mettre en place une action en fonction des résultats de l'étude.		X				X			Leader	Travaux publics Urbanisme		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Allée piétonnière, brigadier, réduction de vitesse routière, etc.</li> </ul>
Poursuivre la collaboration avec l'école primaire sur le sujet.					x				Leader	Travaux publics Urbanisme	École primaire	

**Légende :**    Cible :    SHV : Saines habitudes de vie    F : famille    A : aîné    I: intergénérationnel  
Budget :    \$= Moins de 750\$    \$\$= \$750 à 1500\$    \$\$\$= \$1500-2250    \$\$\$\$= \$2250 à 3000    \$\$\$\$\$ : Plus de 3000\$



# VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015 (suite)

## AXE D'INTERVENTION : Espaces extérieurs et bâtiment

**CONSTAT** : Les bâtiments commerciaux, municipaux et gouvernementaux n'offrent pas une bonne accessibilité aux familles.

**OBJECTIF** : Promouvoir l'importance d'un accès adéquat aux bâtiments pour les familles auprès des propriétaires (portes automatiques, ascenseur, etc.)

Actions	Cible				Échéancier			Budget	Rôle de la municipalité	Acteurs impliqués		Commentaires
	SHV	F	A	I	2015	2016	2017			Responsable	Partenaire	
Mener une campagne de sensibilisation pour renseigner les acteurs du milieu (organismes, commerçants, comités, écoles, etc.) sur les démarches à entreprendre et les sources de financement disponibles.		X	x		X			\$	Leader	Service des communications	Chambre de commerce APHCH	
Mettre en place un incitatif auprès des commerçants désirant entamer la démarche.		X	x		X	x	x	\$\$\$\$	Leader	Service de l'urbanisme	Comité de revitalisation	
Se doter d'une réglementation encadrant l'accessibilité aux nouveaux bâtiments commerciaux.		x	x			x		\$	Leader	Service de l'urbanisme Conseil municipal		

## AXE D'INTERVENTION : Communication et information

**CONSTAT** : Les familles ne se sentent pas informées des services de soutien disponibles.

**OBJECTIF** : Améliorer la circulation de l'information sur les services de soutien.

**Légende :** Cible : SHV : Saines habitudes de vie F : famille A : aîné I : intergénérationnel  
Budget : \$= Moins de 750\$ \$\$= \$750 à 1500\$ \$\$\$= \$1500-2250 \$\$\$\$= \$2250 à 3000 \$\$\$\$\$ : Plus de 3000\$





# VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015 (suite)

Actions	Cible				Échéancier			Budget	Rôle de la municipalité	Acteurs impliqués		Commentaires
	SHV	F	A	I	2015	2016	2017			Responsable	Partenaire	
Intégrer dans la section communautaire du Beaucevillien un article informatif sur les services de soutien aux familles.		x			x	x	x	\$	Leader	Vie communautaire	Organismes de soutien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 4 fois par année en priorisant les organismes peu connus tels que nommés dans la consultation.</li> </ul> Sujets : CPE, garderies privées, subvention de frais de garde anticipé, etc.

## AXE D'INTERVENTION : Participation sociale et loisirs

**CONSTAT** : Les familles souhaitent certaines améliorations à la programmation des loisirs.

**OBJECTIF** : Améliorer les infrastructures de loisirs.

Actions	Cible				Échéancier			Budget	Rôle de la municipalité	Acteurs impliqués		Commentaires
	SHV	F	A	I	2016	2017	2018			Responsable	Partenaire	
Ajouter des parcs de quartiers dans les développements résidentiels familiaux.	x	x			x	x	x	\$\$\$\$	Leader	Urbanisme Revitalisation Travaux publics		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement Plateau saint-François</li> <li>- Développement des Champs</li> </ul>
Ajouter une plage horaire de patinage libre à un moment fixe de la semaine.	X	x			x	x	x	\$\$	Leader	Service des loisirs	Corporation de l'Aréna.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Heure fixe, plus d'heure, heures réservées par la ville, etc.</li> </ul>

**Légende :**

Cible : SHV : Saines habitudes de vie    F : famille    A : aîné    I : intergénérationnel  
Budget : \$= Moins de 750\$    \$\$= \$750 à 1500\$    \$\$\$= \$1500-2250    \$\$\$\$= \$2250 à 3000\$    \$\$\$\$\$= Plus de 3000\$



# VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015 (suite)

Poursuivre la collaboration avec le comité de la piste cyclable dans le but de favoriser sa mise en place.	X	x			x	x	x	\$	Leader	Conseiller municipal rattaché au dossier	Comité de la piste cyclable.	
Maintenir l'accessibilité gratuite à certaines activités de loisirs (des activités de loisirs sans coût d'entrée.)		x			x	x	x	\$	Leader	Vie communautaire		

## AXE D'INTERVENTION : Soutien communautaire

**CONSTAT** : Les familles manquent de services de garde.

**OBJECTIF** : Améliorer les services de garde disponibles.

Actions	Cible				Échéancier			Budget	Rôle de la municipalité	Acteurs impliqués		Commentaires
	SHV	F	A	I	2016	2017	2018			Responsable	Partenaire	
Poursuivre l'appui politique donné au CPE dans ses démarches de développement.		x			x	x	X	\$	Leader	Conseil municipal		
Faire la promotion des cours de gardiens avertis.		X			x	x	x	\$	Leader	Service des loisirs Services des communications		
Créer un répertoire de ressources en gardiennage.		x			x	x	x	\$	Leader	Responsable du cours de la Croix Rouge.	Services des loisirs	- Distribuer aux CPE, cours prénataux, panier d'accueil, etc.

**Légende :** Cible : SHV : Saines habitudes de vie F : famille A : aîné I : intergénérationnel  
 Budget : \$= Moins de 750\$ \$\$= \$750 à 1500\$ \$\$\$= \$1500-2250 \$\$\$\$= \$2250 à 3000 \$\$\$\$\$ : Plus de 3000\$



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 25 mai 2015 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

**R-2015-05-5318: Soumission – achat camion 4 X 2 Série 550**

Considérant la demande de prix pour l'achat d'un camion 4 X 2, série 550, roues arrières jumelées avec benne, année 2015 ou 2016;

Considérant les offres reçues par:

Cliche Auto Ford	67 829,50 \$
Beauce Auto 2000	68 511,30 \$

Considérant la recommandation du Directeur des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Cliche Auto Ford » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Cliche Auto Ford » au montant soixante-sept mille huit cent vingt-neuf dollars et cinquante cents (67 829,50 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement no 2015-320

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

**R-2015-05-5319: Soumission – acquisition et installation de lampes de rue au DEL**

Considérant la demande de prix pour l'acquisition et l'installation de lampes de rue au Del

Considérant les offres reçues par:

Centre Électrique de Beauce Inc.	131 675,12 \$
Turcotte (1989) Inc.	139 208,28 \$
Ardel Électrique Inc.	147 910,22 \$

Considérant la recommandation du Directeur des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Centre Électrique de Beauce Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2015 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Centre Électrique de Beauce Inc. » au montant cent trente-et-un mille six cent soixante-quinze dollars et douze cents (131 675,12 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même son fonds de roulement

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

**R-2015-05-5320: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire



SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 1<sup>er</sup> juin 2015 à 20h00 et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de la mairesse suppléante Marie-Andrée-Giroux.

**GREFFE****R-2015-06-5321: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

## 1 GREFFE

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption des procès-verbaux des séances du 4 et 25 mai 2015

1.3 Modifications à la résolution 2013-11-4905 « nominations des membres du Conseil à différents comités et/ou organisme

1.4 Modification de la résolution 2015-03-5253

1.5 Maire suppléant

## 2 TRAVAUX PUBLICS

2.1 Soumission – réfection 102e Rue

## 3 HYGIÈNE DU MILIEU

## 4 VOIRIE

## 5 SÉCURITÉ

5.1 Embauche de personnel – service de sécurité incendie

## 6 URBANISME

## 7 LOISIRS

7.1 Demande de subvention pour le développement de la collection locale – Ministère de la culture et des communications

## 8 FINANCES

8.1 Approbation du bordereau des comptes

8.2 Acceptation des états financiers OMH

## 9 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.1 Permission de passer (Bar Traffic)

9.2 Correspondance

9.3 Affaires nouvelles

9.4 Période de questions

## 10 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

10.1 Levée ou ajournement de la séance

**R-2015-06-5322: Adoption des procès-verbaux des séances du 4 et 25 mai 2015**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 4 et 25 mai 2015 soient adoptés tels que rédigés.



SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2015 (suite)**R-2015-06-5323: Modifications à la résolution 2013-11-4905 « nominations des membres du Conseil à différents comités et/ou organisme**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la résolution 2013-11-4905 soit modifiée comme suit

Comité des finances: ajouter Vincent Roy

Comité des ressources humaines: enlever Vincent Roy

**R-2015-06-5324: Modification de la résolution 2015-03-5253**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la résolution no 2015-03-5253 « mandat à la firme Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. pour la confection de plans et devis pour la réfection et construction de trottoirs sur le côté Ouest de la Rte 173 » soit modifiée en ajoutant le paragraphe suivant:

« QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond carrière et sablière, le montant total incluant les taxes.»

**R-2015-06-5325: Maire suppléant**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Vincent Roy soit et est nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2015.

***TRAVAUX PUBLICS*****R-2015-06-5326: Soumission – réfection 102e Rue**

Considérant la demande de prix pour la réfection de la 102<sup>e</sup> Rue,

Considérant les offres reçues par:

R.J. Dutil & Frères Inc.	672 452,56 \$
T.G.C. Inc.	678 308,81 \$
Giroux & Lessard Ltée	754 564,28 \$
Les Constructions de l'Amiante Inc.	776 921,43 \$

Considérant la recommandation de la firme d'ingénieurs WSP d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « R.J. Dutil & Frères Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité



SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2015 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « R.J. Dutil & Frères Inc. » au montant six cent soixante-douze quatre cent cinquante-deux dollars et cinquante-six cents (672 452,56 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement no 2015-324 à être approuvé par le MAMOT.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

**SÉCURITÉ****R-2015-06-5327:   Embauche de personnel – service de sécurité incendie**

Considérant que la candidate Mme Annie-Claude Poulin rencontre les critères de base et a réussi les différentes évaluations, tant personnelles que physiques, pour occuper le poste d'apprentis pompiers;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher ladite candidate, à titre d'apprentie pompière, à l'essai, selon la convention collective des pompiers en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville engage, Mme Annie-Claude Poulin comme apprentie pompière, à l'essai, selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur.

**LOISIRS****R-2015-06-5328:   Demande de subvention pour le développement de la collection locale – Ministère de la culture et des communications**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville – Bibliothèque Madeleine-Doyon soit autorisée à présenter une demande de subvention pour le développement de la collection locale auprès du Ministère de la culture et des communications;

Que la Responsable division bibliothèque, culture et vie communautaire, Sheina Simoneau, soit nommée à titre de personne-contact afin de formuler et envoyer la demande;

QUE S.H. le maire, Luc Provençal, soit nommé mandataire et soit autorisé à signer au nom du demandeur de la subvention pour le développement de la collection locale auprès du Ministère de la culture et des communications

**FINANCES****R-2015-06-5329:   Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité



SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2015 (suite)

QUE le bordereau des comptes 2015-04 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**R-2015-06-5330: Acceptation des états financiers OMH**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE les états financiers de l'Office d'habitation de Beauceville, pour l'édifice « Le Castel » 200, 38e Avenue, pour l'année se terminant le 31 décembre 2014, soient et sont acceptés.

QUE les états financier de l'Office d'habitation de Beauceville, pour l'édifice le « St-Charles » 228, 102e Rue, pour l'année se terminant le 31 décembre 2014, soient et sont acceptés.

***ADMINISTRATION GÉNÉRALE*****R-2015-06-5331: Permission de passer (Bar Traffic)**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

D'autoriser le passage sur notre territoire de la randonnée de motos samedi le 1<sup>er</sup> août 2015, pour venir en aide à des enfants malades organisée par le bar Traffic de St-Benoit-Labre.

**Période de questions**

M. Tommy Wickens demande si la Ville fait des actions pour que les taxes à Beauceville augmentent le moins possible. Il s'informe également si le temps des pauses des cols bleus commencent quand ils arrivent où ils prennent leur café ou à partir de l'endroit où ils sont.

***LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*****R-2015-06-5332: Ajournement de la séance**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 15 juin à 20h00.

---

 MADELEINE POULIN, Greffière

---

 LUC PROVENÇAL, Maire






## SÉANCE AJOURNÉE DU 15 JUIN 2015

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 15 juin 2015 à 20h25 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

**GREFFE****R-2015-06-5333: Adoption du règlement 2015-327 sur le colportage et sollicitation**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2015-327 sur le colportage et sollicitation soit adopté tel que présenté.

**R-2015-06-5334: Adoption du règlement 2015-329**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2015-329 décrétant une dépense de 556 000 \$ et un emprunt de 556 000 \$ pour des travaux de réfection du réseau aqueduc, égout et voirie de la 126<sup>e</sup> Rue.

**R-2015-06-5335: Autorisation transfert données numériques**

Attendu que la MRC Robert-Cliche a la garde de données numériques de la Ville de Beauceville, par exemple cadastre, matrice graphique, zonage municipal, rôle d'évaluation ou autres.

Attendu que certains fournisseurs de la Ville de Beauceville demandent ces données numériques afin d'accomplir adéquatement et efficacement leur mandat.

Attendu que ces données numériques serviront exclusivement à réaliser des mandats municipaux. Le mandataire ne devra les utiliser à aucune autre fin. À cet effet la MRC Robert-Cliche obtiendra par écrit cette restriction sur l'utilisation des données numériques au nom de la Ville de Beauceville

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

D'autoriser la MRC Robert-Cliche à remettre, au nom de la Ville de Beauceville les données numériques aux mandataires de la Ville de Beauceville.

**TRAVAUX PUBLICS****R-2015-06-5336: Mandat à la firme Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. pour la conception du projet de la 100e Rue Sud**

Considérant la demande de prix pour la confection de plans et devis pour le projet de la 100<sup>e</sup> Rue sud;





## SÉANCE AJOURNÉE DU 15 JUIN 2015 (suite)

Considérant les offres reçues:

Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c.      **15 119,21 \$ taxes incluses**  
WSP Canada Inc.                              22 937,51 \$ taxes incluses

Considérant la recommandation du Directeur-adjoint du service des travaux publics, Pier-Luc Rancourt d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. » est plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumissions la plus basse, soit celle de « Pépin-Poirier Consultants s.e.n.c. » au montant de 15 119,21 \$ taxes incluses, pour la confection de plans et devis pour **la conception du projet de la 100<sup>e</sup> Rue sud.**

## ***URBANISME***

### **R-2015-06-5337: Identification de la voie de desserte autoroute**

Considérant la recommandation de la Commission d'urbanisme pour le choix du nom de la voie d'accès de l'autoroute 73 (voie de desserte)

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux

QUE le nom privilégié pour la voie d'accès soit « **Route du Parc industriel** »

## ***FINANCES***

### **R-2015-06-5338: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2015-05-A soit adopté tel que présenté.

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **R-2015-06-5339: Autorisation de passage à Vélo Beauce**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

D'autoriser le passage sur notre territoire de la randonnée Vélo-Beauce samedi le 29 août 2015, dans le but d'amasser des fonds pour la piste cyclable de la MRC Robert-Cliche.

### **Affaires nouvelles**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des faire parvenir des Félicitations à :  
Monsieur Michel Cliche pour le Grand prix du patrimoine et culture





## SÉANCE AJOURNÉE DU 15 JUIN 2015 (suite)

Monsieur Pierre Mathieu pour le projet biométhanisation

Madame Ghislaine Doyon pour ses 10 ans d'implication dans le transport collectif adapté, sa préoccupation constante de la clientèle qui possède des limitations et son ouverture au transport collectif.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

***LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*****R-2015-06-5340: Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 25 juin 2015 à 17:00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers, Claude Mathieu et Dany Veilleux sous la présidence de S.H. le Maire.

**A-2015-06-400: Avis de motion pour règlement 2015-330**

Le conseiller Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la réfection d'une partie de la 35<sup>e</sup> Rue, une partie de la 61<sup>e</sup> Avenue et le pavage d'une partie de la 53<sup>e</sup> Rue.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

**R-2015-06-5341: Levée de la séance**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

LUCIE POULIN, Assistante-greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 29 juin 2015 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

**R-2015-06-5342: Adoption du règlement 2015-330, réfection partie 35e Rue, partie 61e Avenue, partie 53e Rue**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE le règlement 2015-330 « décrétant une dépense de 785 000 \$ et un emprunt de 785 000 \$ pour des travaux de réfection de structure de rue et pavage d'une partie de la 35e Rue et une partie de la 61e Avenue et pavage d'une partie de la 53e Rue » soit adopté tel que rédigé.

**R-2015-06-5343: Mandat surveillance de chantier de la 102e Rue**

Considérant la demande de prix pour la surveillance de chantier de la 102<sup>e</sup> Rue;

Considérant les offres reçues par:

Pépin-Poirier	19 375,00 \$ excluant les taxes
WSP	21 260,13 \$ excluant les taxes

Considérant la recommandation du directeur adjoint des travaux publics, Pier-Luc Rancourt, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Pépin-Poirier » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Pépin-Poirier » au montant dix-neuf mille trois cent soixante-quinze (19 375 \$) excluant les taxes;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même 2015-324;

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

**R-2015-06-5344: Transport en vrac**

Considérant qu'il sera avantageux pour la Ville de Beauceville de modifier l'entente intervenue entre la Ville et Les Transporteurs en vrac de Beauce-Nord Inc. en date du 8 septembre 2010;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'article 2 de l'entente intervenue entre la Ville et les Transporteurs en vrac de Beauce-Nord Inc. datée le 8 septembre 2010 soit modifié en remplaçant le chiffre 50% par 33% pour l'année 2015 et par 0% pour l'année 2016.





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2015 (suite)

**R-2015-06-5345: Mandat à Cobaric**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

De mandater le Comité de Bassin de la Rivière-Chaudière (COBARIC) à effectuer une caractérisation de l'eau de la Rivière du Moulin tel que décrit dans leur offre daté du 20 mai 2015 et faisant partie de la présente résolution.

QUE la Ville de Beauceville accepte leur offre au montant de quatre-mille quatre-vingts dollars (4 080 \$) excluant les taxes;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même l'excédent des compteurs d'eau 2013;

**R-2015-06-5346: Mandat mise à jour plan d'intervention**

Considérant la demande de prix pour la mise à jour du plan d'intervention;

Considérant les offres reçues par:

WSP Canada Inc.	18 900 \$ (taxes exclues)
Aqua Data Inc.	21 741 \$ (taxes exclues)

Considérant la recommandation du Directeur des Travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « WSP Canada Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « WSP Canada Inc.» au montant dix-huit mille neuf cent dollars (18 900 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même la subvention du TECQ 2014-2018

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

**R-2015-06-5347: Soumission travaux de pavages**

Considérant la demande de prix pour travaux de pavage, resurfaçage et rapiéçage;

Considérant les offres reçues par:

Pavage Sartigan Ltée	125 200 \$ taxes exclues
Pavage Abénakis Ltée	137 500 \$ taxes exclues
Construction B.M.L. Division Sintra	154 320 \$ taxes exclues





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2015 (suite)

Considérant la recommandation du Directeur des Travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Pavage Sartigan Ltée » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Pavage Sartigan Ltée » au montant cent vingt-cinq mille deux cent dollars (125 200 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même son fond d'administration le montant total incluant les taxes.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

### Période de questions

Aucune question n'est posée

### Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

### R-2015-06-5348: Levée de la séance

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

LUCIE POULIN, Assistante greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 6 juillet 2015 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

**1. GREFFE****R-2015-07-5349: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

**1. GREFFE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 1er juin, 15 juin, 25 juin et 29 juin 2015
- 1.3 Avis de motion pour la modification du règlement 2009-221 concernant les animaux

**2. TRAVAUX PUBLICS****3. HYGIÈNE DU MILIEU****4. VOIRIE****5. SÉCURITÉ****6. URBANISME**

- 6.1 Dérogation Mineure- Route Fraser, lot 3 489 206
- 6.2 Dérogation Mineure- Rang Saint-Alexandre Sud, lot 4 060 591
- 6.3 Modification de l'annexe A du règlement 2009-226

**7. LOISIRS**

- 7.1 Appui au projet de la Corporation de l'Aréna Beauceville Inc.

**8. FINANCE**

- 8.1 Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.
- 8.2 Dépôt par la trésorière des indicateurs de gestion de 2014
- 8.3 Terme de l'emprunt concernant les achats de machineries
- 8.4 Réserve pour piste cyclable
- 8.5 Approbation du bordereau des comptes

**9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 9.1 Demande afin d'obtenir l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau
- 9.2. Correspondance
- 9.3. Affaires nouvelles
- 9.4. Période de questions

**10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE****R-2015-07-5350: Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin, 15 juin, 25 juin et 29 juin 2015**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité







## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015 (suite)

QUE le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin, 15 juin, 25 juin et 29 juin 2015 soient adoptés tels que rédigés.

**A-2015-07-401    Avis de motion pour la modification du règlement 2009-221 concernant les animaux**

Le conseiller Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera modifié le règlement 2009-221 concernant les animaux.

## **6. URBANISME**

**R-2015-07-5351:    Dérogation Mineure- Route Fraser, lot 3 489 206**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée 942 route Fraser, lot 3 489 206 à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ D'autoriser le lotissement de la propriété possédant une façade de 69,33 m, pour former deux propriétés de chacune 37,25 m et 32,08 m. La norme actuelle prescrit que le frontage minimum dans ce secteur doit être 50 m.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 17 juin 2015

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

**R-2015-07-5352:    Dérogation Mineure- Rang Saint-Alexandre Sud, lot 4 060 591**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée dans le rang Saint-Alexandre Sud, lot 4 060 591 à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ D'autoriser une façade 34 m à cette propriété et qu'elle soit reconnue suffisante aux égards des règlements d'urbanisme pour autoriser une construction résidentielle, la norme prescrite de ce secteur étant 50 m.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 17 juin 2015





## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015 (suite)

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

**R-2015-07-5353: Modification de l'annexe A du règlement 2009-226**

Considérant que le règlement 2009-226 permet le financement pour l'aide à la mise aux normes des installations septiques

Considérant la demande de financement pour la construction d'une nouvelle installation septique faite pour et par le propriétaire du 650, route 108, suite à une inspection de ladite installation septique en 2015 par le responsable de la MRC Robert-Cliche ;

Considérant que le bâtiment situé à l'adresse ci-haut mentionnée génère des débits d'eaux usées domestiques supérieurs à six (6) chambres à coucher et nécessite une demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement (MDDELCC) pour construire une nouvelle installation septique ;

Considérant que la procédure à suivre du règlement 2009-226 autorise la modification de l'annexe A par résolution ;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale ;

En conséquence il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que l'annexe A du règlement 2009-226 soit modifiée aux items 4, 5, 6, 8 et 10 en remplaçant les mots « la MRC » par « l'autorité compétente ». Ceci permettra à la MRC Robert-Cliche ou au Ministère de l'Environnement d'exercer sa compétence pour les installations septiques des habitations déjà construites dans le respect dudit règlement 2009-226. Voir annexe A ci-jointe

**7. LOISIRS****R-2015-07-5354: Appui au projet de la Corporation de l'Aréna Beauceville Inc.**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie le projet de la Corporation de l'Aréna Beauceville Inc. pour le projet de restauration de l'aréna de Beauceville afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III.

**8. FINANCE****Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.**



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015 (suite)

**Dépôt par la trésorière des indicateurs de gestion de 2014**

**R-2015-07-5355: Terme de l'emprunt concernant les achats de machineries**

Considérant que le règlement d'emprunt 2015-320 est un règlement parapluie pour l'achat de véhicules;

Considérant les obligations de préciser le terme du remboursement;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que les résolutions suivantes soient modifiées en précisant le terme de remboursement:

**R-2015-02-5238 modifiée par 2015-02-5242:** « Achat camion 10 roues » le terme est de **5 ans**;

**R-2015-03-5310:** « Achat d'un tracteur bidirectionnel et d'une débroussailleuse » le terme est de **10 ans**;

**R-2015-05-5318:** « Soumission – achat camion 4X2 Série 550 » le terme est de **5 ans**;

**R-2015-07-5356: Réserve pour piste cyclable**

Considérant que la Ville de Beauceville désire la concrétisation de la piste cyclable sur son territoire;

Considérant l'impact d'une piste cyclable sur le tourisme de la Ville et ses citoyens;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QU'un montant de 350 000 \$ soit affecté à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) pour la constitution d'un fonds réservés aux travaux éventuels d'une piste cyclable sur notre territoire.

**R-2015-07-5357: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2015-06 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

***9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

**R-2015-07-5358: Demande afin d'obtenir l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau**

Considérant que les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015 (suite)

Considérant que la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense, bris);

Considérant que les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurances de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

Considérant que les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

Considérant que le comité national des délégués en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaitent demander au Gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que ce Conseil municipal appuie par les présentes le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et les dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du Gouvernement du Québec.

**9.2. Correspondance**

Aucune correspondance

**9.3. Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle

**9.4. Période de questions**

Aucune question n'est posée

***10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*****R-2015-07-5359: 10.1 Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015 (suite)

## RÈGLEMENT NO 2009-226

### ANNEXE « A »

## INSTALLATIONS SEPTIQUES

### Procédure à suivre

1. Avoir reçu la visite du responsable de la MRC Robert-Cliche ;
2. Avoir eu un avis de non-conformité au sujet des installations septiques existantes ;
3. Mandater un professionnel accrédité (ingénieur ou technologue) pour élaborer le document de mise aux normes des nouvelles installations septiques à mettre en place ;
4. Remettre le document du professionnel à l'autorité compétente pour l'obtention du permis;
5. À la suite de l'obtention du permis par l'autorité compétente , demander un minimum de deux (2) soumissions à des entreprises compétentes (entrepreneurs en excavation accrédités) pour la réalisation des travaux identifiés à l'intérieur du rapport de votre professionnel (préférence entreprises locales)
6. Pour s'inscrire au programme de financement des travaux, il faudra fournir à l'administration de la Ville de Beauceville :
  - Une copie de la soumission des deux entrepreneurs sollicités pour les travaux avec la mention de l'entrepreneur retenu pour exécuter les travaux;
  - Une copie certifiée du document de votre professionnel émise à l'autorité compétente pour l'obtention du permis et une copie du permis.
  - Le formulaire (remis par la Ville), à l'intérieur duquel, vous vous engagerez à :
    - Dégager la Ville de Beauceville de toute responsabilité par rapport aux travaux et équipements se rapportant à vos nouvelles installations septiques;
    - Vous vous engagerez à entretenir votre installation septique de façon convenable pour la conserver en bon état et respecter les exigences gouvernementales au niveau de l'Environnement;
    - Vous vous engagerez à respecter les modalités de remboursement du présent programme de financement.





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015 (suite)

RÈGLEMENT 2009-226

ANNEXE A (suite)

7. Lorsque la Ville vous aura confirmé votre acceptation au programme de financement des installations septiques, vous pourrez entreprendre vos démarches pour faire débiter les travaux par l'entrepreneur sélectionné;
8. Au minimum un (1) jour ouvrable avant que votre entrepreneur ne débute les travaux, vous devrez aviser l'autorité compétente de la date du début des travaux;
9. Faire réaliser les travaux
10. Suite aux travaux, vous devrez fournir à l'administration de la Ville de Beauceville, une copie certifiée provenant de l'autorité compétente, au sujet la conformité de la réalisation des travaux et des équipements de vos nouvelles installations septiques. Vous devrez aussi transmettre à la Ville l'originale de la facture finale et détaillée que l'entrepreneur vous aura adressée.





## SÉANCE 10 AOÛT 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 10 août 2015 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

**1. GREFFE****R-2015-08-5359: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en ajoutant à affaires nouvelles les items suivants et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2015
  - 1.3 Avis de motion
2. TRAVAUX PUBLICS
  - 2.1 Acceptation soumission Excavations de la Chaudière (35e et 53e) conditionnel et +1%
  - 2.2 Acceptation soumission– 126e Rue
  - 2.3 Acceptation soumission laboratoire – 97<sup>e</sup> Rue et 102<sup>e</sup> Rue
  - 2.4 Acceptation soumission laboratoire – 126<sup>e</sup> Rue
  - 2.5 Acceptation surveillance de chantier – boul. Renault
3. HYGIÈNE DU MILIEU
4. VOIRIE
  - 4.1 Renouvellement entente avec MTQ enlèvement de la neige
5. SÉCURITÉ
6. URBANISME
  - 6.1 Appui à « Les Excavations de la Chaudière » auprès de la CPTAQ
  - 6.2 Appui à CPTAQ – lot 3 802 665
7. LOISIRS
8. FINANCES
  - 8.1 Approbation du bordereau des comptes
  - 8.2 Appropriation des soldes disponibles des règlements fermés
  - 8.3 Affectation d'un montant de 143 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) pour le remboursement du service de dettes du refinancement des règlements 2002-93 et 2002-96
  - 8.4 Annulation de plusieurs soldes résiduares
9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 9.1 Embauche de madame Maryane Bélanger
  - 9.2 Autorisation Signature MRC Beauce-Sartigan service ingénierie
  - 9.3 Pacte rural – aménagement de la piste cyclable
  - 9.4 Demande à la MRC Robert-Cliche – piste cyclable
  - 9.5 Autorisation signature convention collective des cols bleus
  - 9.6 Appui à l'agriculture régionale et à la gestion de l'offre dans le cadre des négociations du Partenariat Transpacifique (PTP)
  - 9.7 Correspondance
  - 9.8 Affaires nouvelles
  - 9.9 Période de questions
10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
  - 10.1 Levée ou ajournement de la séance





## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015 (suite)

**R-2015-08-5360: Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2015**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2015 soit adopté tel que rédigé.

**A-2015-08-401: Avis de motion**

Le conseiller Sylvain Bolduc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un camion autopompe au service de sécurité incendie.

**2. TRAVAUX PUBLICS****R-2015-08-5361: Acceptation soumission Excavations de la Chaudière (35e et 53e) conditionnel et +1%**

Considérant la demande de prix pour la réfection de structure de rue et pavage d'une partie de la 35<sup>e</sup> Rue et une partie de la 61<sup>e</sup> Avenue et pavage d'une partie de la 53<sup>e</sup> Rue.

Considérant les offres reçues par:

	OPTION 1 (réfection 35 <sup>e</sup> et 53 <sup>e</sup> Rue)	OPTION 2 (réfection 35 <sup>e</sup> Rue)
Les Excavations de la Chaudière Inc.	534 153,42 \$	432 938,10 \$
Construction Abénakis Inc.	553 630,72 \$	463 539,99 \$
R.J. Dutil & Frères Inc.	592 202,42 \$	476 315,67 \$
Les constructions Binet Inc.	594 675,99 \$	483 837,80 \$
Giroux & Lessard Ltée	617 775,76 \$	511 613,21 \$
Excavation Bolduc Inc.	649 196,69 \$	528 232,34 \$
Construction B.M.L., Division de Sintra Inc.	651 908,25 \$	544 230,71 \$
Gilles Audet Excavation Inc.	681 172,73 \$	566 624,85 \$

Considérant qu'après consultation auprès des propriétaires, c'est l'option 1 qui a été privilégiée;

Considérant la recommandation de WSP Canada Inc. d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Les Excavations de la Chaudière Inc. » est la plus avantageuse;

Considérant qu'une partie des travaux, i.e. la partie 35<sup>e</sup> Rue et partie 61<sup>e</sup> Avenue, sera effectuée en 2016;

Considérant que Les Excavations de la Chaudière Inc. ont accepté le report de ces travaux avec une augmentation de 1% sur les travaux qui seront exécutés en 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité







## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Les Excavations de la Chaudière Inc.» au montant cinq cent trente-quatre mille cent cinquante-trois dollars et quarante-deux sous (534 153,42 \$) taxes incluses, avec une augmentation de 1% pour les travaux reportés en 2016;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approuve le montant total, incluant les taxes, à même son règlement 2015-330.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

**R-2015-08-5362: Acceptation soumission– 126e Rue**

Considérant la demande de prix pour la réfection de la 126e Rue

Considérant les offres reçues par:

Giroux & Lessard	443 717,96 \$
R.J. Dutil & Frère Inc.	461 049,75 \$
Les constructions de l'Amiante Inc.	477 148,64 \$
TGC	561 497,09 \$
Excavation Bolduc Inc.	566 156,16 \$
Axco Aménagement	566 945,72 \$
Les Excavations de la Chaudière Inc.	567 327,48 \$

Considérant la recommandation de Pépin-Poirier Consultants d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Giroux & Lessard » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc, Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Giroux & Lessard » au montant quatre cent quarante-trois mille sept cent dix-sept dollars et quatre-vingt-seize sous (443 717,96 \$) taxes incluses.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approuve le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2015-329.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

**R-2015-08-5363: Acceptation soumission laboratoire – 97<sup>e</sup> Rue et 102<sup>e</sup> Rue**

Considérant la demande de prix pour les études de laboratoire de la 97<sup>e</sup> Rue et de la 102<sup>e</sup> Rue

Considérant les offres reçues par:

Groupe ABS	4 420,00 \$ excluant les taxes
LVM Technisol	5 229,20 \$ excluant les taxes





## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015 (suite)

Considérant la recommandation du directeur adjoint aux Travaux publics, Pier-Luc Rancourt d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Groupe ABS » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Groupe ABS » au montant quatre mille quatre-cent vingt dollars (4 420,00 \$) taxes exclues.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même les règlements 2015-323 (97e Rue) et 2015-324 (102e Rue).

**R-2015-08-5364: Acceptation soumission laboratoire – 126<sup>e</sup> Rue**

Considérant la demande de prix pour les études de laboratoire de la 126<sup>e</sup> Rue

Considérant les offres reçues par:

Englobe Corp:	2 171,00 \$ excluant les taxes
Groupe ABS	3 065,00 \$ excluant les taxes

Considérant la recommandation du directeur adjoint aux Travaux publics, Pier-Luc Rancourt d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Englobe Corp » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Englobe Corp » au montant deux mille cent soixante et onze dollars (2 171 \$) taxes exclues.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2015-329.

**R-2015-08-5365: Acceptation surveillance de chantier – boul. Renault**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la surveillance de chantier de la réfection de deux ponceaux et des services d'aqueduc et d'égouts sur la route 173, soit octroyé à la MRC Beauce-Sartigan aux tarifs mentionnés dans l'entente et selon l'estimation soumise par la MRC au montant de dix-sept mille six cent soixante-douze dollars et quatre-vingt-deux sous (17 672,82 \$) excluant les taxes;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2014-305.

**3. HYGIÈNE DU MILIEU**



## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015 (suite)

**4. VOIRIE****R-2015-08-5366: Renouvellement entente avec MTQ enlèvement de la neige**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE monsieur le maire, Luc Provençal et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat de déneigement, déglacage, fourniture des matériaux et du site d'entreposage de l'avenue Lambert, des routes du Golf et de Desserte, dossier 6606-15-4569, contrat 850884304.

**5. SÉCURITÉ****6. URBANISME****R-2015-08-5367: Appui à « Les Excavations de la Chaudière » auprès de la CPTAQ**

Considérant la demande faite par Les Excavations de la Chaudière à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, sur le lot 3 488 195 du cadastre du Québec circonscription foncière de Beauce

Considérant que cette demande est une prolongation d'une autorisation déjà accordée;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par Les Excavations de la Chaudière Inc. à l'effet d'obtenir une autorisation de prolonger l'autorisation d'extraire du tuf pour une période de 3 ans et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 3 488 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, dans la Ville de Beauceville.

**R-2015-08-5368: Appui à CPTAQ – lot 3 802 665**

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 3 802 665 en date du 30 juillet 2015 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de lotir et d'aliéner une partie du lot contigu 3 488 965 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande est dans le but de permettre au lot 3 802 665 de se mettre conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées afin de construire une nouvelle installation septique ;

Considérant que suite à cette demande la superficie du lot 3 802 665 du Québec passera de 2770,8 m<sup>2</sup> à 5000 m<sup>2</sup>;

Considérant que cette demande est conforme au nouveau schéma de développement révisé de la MRC Robert Cliche; Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif à l'encontre de l'agriculture;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015 (suite)

Considérant le fait, qu'il reste à l'intérieur de la zone urbaine des espaces vacants pouvant recevoir de nouvelles constructions, ne s'applique pas à la présente demande;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale; En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande faite par le propriétaire du lot 3 802 665 en date du 30 juillet 2015 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de lotir et d'aliéner une partie du lot 3 488 965 du cadastre du Québec de manière à permettre au propriétaire du lot contigu 3 802 665 de se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

**7. LOISIRS****8. FINANCES****R-2015-08-5369: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2015-07 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**R-2015-08-5370: Appropriation des soldes disponibles des règlements fermés**

Considérant que le refinancement des règlements  
2002-96 « décrétant un emprunt l'acquisition de terrains nécessaires à l'agrandissement du parc industriel »  
2009-219 « décrétant une dépenses pour frais d'escompte lors du financement ou refinancement par billets ou d'obligation »  
2010-233 « décrétant une dépense pour la rénovation du centre sportif et récréatif »  
se fera en décembre 2015:

Considérant qu'il existe des soldes disponibles sur ces règlement d'emprunt;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

Que la Ville de Beauceville approprie un montant de

- ❖ trois mille deux cent cinquante-six dollars et vingt-deux cents (3 256,22 \$) du solde disponible du règlement 2002-96 fermé, à la réduction du solde de l'emprunt lors son refinancement.
- ❖ quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars et quatre-vingt-six cents (4 285,56 \$) du solde disponible du règlement 2009-219 fermé, à la réduction du solde de l'emprunt lors son refinancement;
- ❖ cent dix-sept mille six cent treize dollars et soixante cents (117 613,60 \$) du solde disponible du règlement 2010-233 fermé, à la réduction du solde de l'emprunt lors son refinancement.





## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015 (suite)

**R-2015-08-5371: Affectation d'un montant de 143 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) pour le remboursement du service de dettes du refinancement des règlements 2002-93 et 2002-96**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Qu'un montant total de 143 000 \$ soit affecté à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) pour le remboursement du service de dettes lors du refinancement en décembre prochain pour les règlements 2002-93 (49 600 \$) et 2002-96 (93 400 \$).

**R-2015-08-5372: Annulation de plusieurs soldes résiduares**

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe A, selon ce qui y était prévu

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Beauceville informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Ville de Beauceville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés à l'annexe.





## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015 (suite)

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

## **9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **R-2015-08-5373:   Embauche de madame Maryane Bélanger**

Considérant que le poste d'assistante trésorière sera vacant pour le remplacement de madame Véronique Morin qui elle remplacera madame Mélanie Quirion lors de son congé de maternité;

Considérant que suite à la mise en candidature au poste d'assistante-trésorière plusieurs candidatures ont été reçues;

Considérant que madame Maryane Bélanger répondait aux critères demandés;

Considérant que le comité de sélection recommande unanimement son embauche;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville embauche madame Maryane Bélanger au poste d'assistante-trésorière en remplacement de madame Véronique Morin.

QUE M. Félix Nunez, directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.

### **R-2015-08-5374:   Autorisation Signature MRC Beauce-Sartigan service ingénierie**

Considérant que la MRC Beauce-Sartigan offre le service d'ingénierie;

Considérant qu'il y a lieu d'établir une entente afin de bénéficier de ce service;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Félix Nunez, directeur-général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente relative à la fourniture de personnel technique avec la MRC Beauce-Sartigan.

### **R-2015-08-5375:   Pacte rural – aménagement de la piste cyclable**

Considérant que le Pacte Rural de la MRC Robert-Cliche a accordé un montant 111 447 \$ pour la réalisation de la phase 1 de la piste cyclable et un montant de 64 460,82 \$ du Pacte Rural 2014-2019 (réserve territorial) totalisant 175 907,82 \$ pour la réalisation de la phase 1 de la piste cyclable pour la Ville de Beauceville;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité





## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015 (suite)

Que la Ville de Beauceville affectera un montant de 111 447 \$ à même le montant reçu du Pacte Rural pour la réalisation de la phase 1 de la piste cyclable;

Que la Ville de Beauceville affectera un montant de 64 460,82 \$ à même le montant reçu du Pacte Rural 2014-2019 (réserve territoriale) pour la phase 1 de la piste cyclable;

Que la présente résolution soit adressée à la MRC Robert-Cliche et à la MRC Beauce-Sartigan;

**R-2015-08-5376: Demande à la MRC Robert-Cliche – piste cyclable**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville demande à la MRC Robert-Cliche de faire une demande à la MRC Beauce-Sartigan afin que cette dernière s'engage à réaliser le tronçon de la piste cyclable jusqu'à la limite nord de leur territoire rejoignant la piste cyclable de la MRC Robert-Cliche et participer aux coûts de réalisation des plans, devis, surveillance, et travaux au prorata tel que montré au tableau du montage financier soumis à la demande de financement pour le Pacte Rural pour la réalisation de la piste cyclable;

**R-2015-08-5377: Autorisation signature convention collective des cols bleus**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Félix Nunez, Directeur-général, monsieur Denis Guay, directeur des travaux publics, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville les documents relatifs au renouvellement de la convention collective des cols bleus dont la durée est du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019.

**R-2015-08-5378: Appui à l'agriculture régionale et à la gestion de l'offre dans le cadre des négociations du Partenariat Transpacifique (PTP)**

Considérant que dans la MRC Robert-Cliche 122 exploitations laitières (dont 13 à Beauceville) et 28 exploitations avicoles sont en opération sur le territoire, générant des ventes à la ferme pour une valeur de 50 M\$, soit près de 45 % de l'ensemble des revenus agricoles de la MRC;

Considérant que la transformation des produits agricoles dans la MRC Robert-Cliche crée des emplois tout en contribuant à sa vitalité économique :  
avec onze (11) usines ou ateliers de transformation alimentaire;  
avec au-delà de 240 emplois, dont plus de 180 dans le domaine des produits laitiers;

Considérant que les négociations du PTP sont en cours entre le Canada et onze autres pays;

Considérant que les pressions sont fortes afin que le Canada donne un plus grand accès à ses marchés sous gestion de l'offre;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015 (suite)

Considérant que le gouvernement canadien a déjà concédé, en 2013, un accès à 17 700 tonnes supplémentaires de fromages européens, dans le cadre de l'entente de l'AECG, malgré sa promesse de protéger la gestion de l'offre et ses trois piliers (contrôle des importations, planification de la production et prix aux producteurs);

Considérant que le gouvernement canadien fait déjà mention de possibilité de compensations avant même la signature de l'entente du PTP, laissant entrevoir qu'il pourrait accorder un plus grand accès aux produits étrangers;

Considérant que le système canadien de gestion de l'offre est l'un des plus équitables dans le monde et que les consommateurs canadiens ne seraient pas gagnants, advenant que des entreprises agricoles et agroalimentaires soient fragilisées et disparaissent éventuellement;

Considérant l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques du milieu, afin de conserver la gestion de l'offre dans son intégralité, sans donner d'accès supplémentaires à notre marché;

Il est résolu par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Beauceville demande à la MRC Robert-Cliche d'intervenir auprès du gouvernement fédéral et de ses représentants, afin de maintenir le système de gestion de l'offre de façon intégrale en n'accordant aucun accès supplémentaire aux marchés canadiens sous gestion de l'offre dans le cadre d'une entente du PTP.

**Affaires nouvelles****R-2015-08-5379: Autorisation d'installer poteaux – route du Bloc**

Considérant que les propriétaires du lot 3488774 matricule 8529-34-2356 demandent l'autorisation d'installer une ligne électrique privée dans la route du Bloc;

Considérant que ces propriétaires sont disposés à administrer ladite ligne électrique privée,

Considérant que les poteaux doivent être installés en bordure extérieure du fossé nord de la Route du Bloc sur une longueur d'environ 750 mètres;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville autorise lesdits propriétaires à installer ou faire installer, à leur frais, des poteaux en bordure extérieure du fossé une ligne électrique privée;

QUE l'implantation des poteaux devra être approuvée par le directeur des travaux publics;

QUE la Ville de Beauceville ne se tient pas responsable des bris qui pourraient être faits auxdits poteaux.

**R-2015-08-5380: Autorisation pour acquisition cartes de crédit**

Il est proposé par madame Renée Berberi,







## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015 (suite)

Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville autorise l'émission d'une carte de crédit au nom de madame Mélanie Quirion, trésorière, avec une limite de crédit au montant de 5 000 \$ et une autre au nom de Véronique Morin, trésorière-adjointe avec une limite de crédit au montant de 5 000 \$ à des fins d'achats restrictifs soit d'une utilisation de dernier recours.

### **Rappel des activités**

Monsieur le maire invite la population à participer au Rock Jam Renaissance qui aura lieu le 15 août et félicite les jeunes organisateurs pour leur implication.

Monsieur le Maire fait une motion de félicitation à madame Frédérique Drouin et à monsieur Dave Loubier ainsi qu'aux autres personnes présentes au Centre des loisirs pour le secours apporté à un citoyen qu'ils ont sauvé d'une mort certaine.

Monsieur le Maire invite la population à la Randonnée Beauce 2015 tenue le 29 août prochain activité faite au profit de la piste cyclable.

Monsieur le Maire remercie en son nom et au nom de Madeleine Poulin la population qui a donné pour l'activité « Tête rasée des guerriers » tenue le 1<sup>er</sup> août dernier.

### **Période de questions**

Mme Andréanne Huot, journaliste demande si le mandat de la surveillance de chantier pour les travaux de la route 173 si c'était les travaux actuellement exécutés sur cette route à la sortie sud de Beauceville.

## **10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

### **R-2015-08-5381: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
MADELEINE POULIN, Greffière

\_\_\_\_\_  
LUC PROVENÇAL, Maire





## VILLE D'AUCEVILLE

SÉANCE 10 AOÛT 2015

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense*	Nouveau montant de l'emprunt*	Appropriation		Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduaire à annuler
					Fonds général	Subvention			
2010-240	1 289 471	1 289 471	1 169 056	481 642	943	686 471			807 829
2011-257	1 150 000	1 150 000	549 677	524 181	1 146		24 350		625 819
2011-258	773 948	773 948	545 272	456 887	2 566			85 819	317 061
2012-277	625 000	625 000	277 037	307 024			25 046		317 976





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 31 AOÛT 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 31 août 2015 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

**R-2015-08-5382: Mandat à Me Denys Quirion – acquisition bâtisses 577 boul. Renault**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville acquiert de Messieurs Denis Fortin et André Mercier, pour un montant de 135 000 \$, plus les frais la bâtisse sise au 577 boul. Renault, lot 3 488 055 du cadastre du Québec, district de Beauce.

Il est également résolu que le notaire Denys Quirion soit mandaté à rédiger les contrats à intervenir et que monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin ou l'assistante-greffière, Lucie Poulin, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville ledit contrat.

**R-2015-08-5383: Mandat à Me Denys Quirion – acquisition bâtisses 583 boul. Renault**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux, et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville acquiert de M. Jérôme Fortin, pour un montant de 85 000 \$ plus les frais, la bâtisse sise au 583 boul. Renault, lot 3 487 767 du cadastre du Québec, district de Beauce.

Il est également résolu que le notaire Denys Quirion soit mandaté à rédiger les contrats à intervenir et que monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin ou l'assistante-greffière, Lucie Poulin, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville ledit contrat.

**R-2015-08-5384: Regroupement d'achat en commun d'assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)**

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la municipalité de Ville de Beauceville souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville:

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes.





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 31 AOÛT 2015 (suite)

AUTORISE le maire, et la trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

**R-2015-08-5385:    Modification résolution 2015-08-5371**

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

Que la résolution 2015-08-5371 soit modifiée en remplaçant le montant de 93 400 \$ par 90 144 \$

**R-2015-08-5386:    Modification annexe résolution 2015-08-5372**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que le tableau de l'annexe de la résolution 2015-08-5372 soit remplacé par l'annexe A annexé.

**R-2015-08-5387:    Achat du serveur et installation**

Considérant que le serveur date de 2008 et qu'il est rendu à sa vie utile,

Il est proposé par monsieur Vincent Roy  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la trésorière est autorisée au nom de la Ville à faire l'acquisition du Groupe ICB d'un serveur au montant de 7 900 \$ plus taxes.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement.

**R-2015-08-5388:    Bordure coin route Fraser et boul. Renault**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

Que la bordure de rue à être faite au coin route Fraser (côté sud) et du boul. Renault au montant approximatif de 3 500 \$, taxes incluses, soit défrayée à même son fonds de roulement.

**A-2015-08-403:    Avis de motion pour un nouveau règlement prévention incendie et abrogeant le 2007 200**

Le conseiller monsieur Sylvain Bolduc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement sur la prévention des incendies.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE 31 AOÛT 2015 (suite)

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et aucun autre sujet n'est ajouté.

**R-2015-08-5389: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée.

---

LUCIE POULIN, Assistante greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE ORDINAIRE 8 SEPTEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 8 septembre 2015 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

***GREFFE*****R-2015-09-5390: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en ajoutant les items suivants :

- ❖ Demande de subvention au MTQ dans le cadre du programme PIIRL
- ❖ Remerciement à madame Geneviève Turgeon et monsieur Dominic Rosa
- ❖ Aréna - offre d'emploi (employé)
- ❖ Entente pour la revitalisation du centre-ville

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

*GREFFE*

Adoption de l'ordre du jour

Adoption des procès-verbaux des séances du 10 août et 31 août 2015

*TRAVAUX PUBLICS*

Mandat surveillance 126e Rue

*HYGIÈNE DU MILIEU**VOIRIE**SÉCURITÉ*

Demande de sécurisation au MTQ

*URBANISME*

Appui à Les Excavations de la Chaudière auprès de la CPTAQ

*LOISIRS**FINANCES*

Approbation du bordereau des comptes

*ADMINISTRATION GÉNÉRALE*

Correspondance

Affaires nouvelles

Période de questions

*LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*

Levée ou ajournement de la séance

**R-2015-09-5391: Adoption des procès-verbaux des séances du 10 août et 31 août 2015**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 10 et 31 août 2015 soient adoptés tels que rédigés.





SÉANCE ORDINAIRE 8 SEPTEMBRE 2015 (suite)

## **TRAVAUX PUBLICS**

### **R-2015-09-5392: Mandat surveillance 126<sup>e</sup> Rue**

Considérant la demande de prix pour la surveillance de la 126<sup>e</sup> Rue;

Considérant les offres reçues par:

Pépin-Poirier: 14 995 \$ taxes exclues  
 WSP: 15 500 \$ taxes exclues  
 MRC Beauce-Sartigan: non disponible

Considérant la recommandation du directeur-adjoint des travaux publics, M. Pier-Luc Rancourt, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Pépin-Poirier » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy  
 Appuyé par madame Marie-André Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Pépin-Poirier » au montant quatorze mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (14 995 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2015-329.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **VOIRIE**

### **SÉCURITÉ**

### **R-2015-09-5393: Demande de sécurisation au MTQ**

Considérant que la Ville de Beauceville a reçu une demande de plusieurs citoyens que, dans le secteur de la Côte de Rapide (rte 173) soit sécuritaire;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy  
 Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

De demander au Ministère des Transports sa collaboration afin de sécuriser le secteur de la Côte du Rapide à la sortie sud de la Ville de Beauceville.

## **URBANISME**

### **R-2015-09-5394: Appui à Les Excavations de la Chaudière auprès de la CPTAQ**

Considérant la demande faite par Les Excavations de la Chaudière à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, sur une partie du lot 3 488 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce et ce, sur une superficie 3,56 hectares. L'utilisation vise l'exploitation d'une carrière de tuf, l'entreposage ainsi que des travaux de remblai.





## SÉANCE ORDINAIRE 8 SEPTEMBRE 2015 (suite)

Considérant que cette demande est une prolongation d'une autorisation déjà accordée;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que ces activités sont conformes à la réglementation municipale présentement en vigueur.

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par Les Excavations de la Chaudière Inc. à l'effet d'obtenir une autorisation de prolonger l'autorisation d'extraire du tuf pour une période de 3 ans et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 3 488 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, dans la Ville de Beauceville.

**LOISIRS****FINANCES****R-2015-09-5395: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2015-08 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE****Correspondance**

- Aucune correspondance

**Affaires nouvelles****R-2015-09-5396: Autorisation d'une demande de subvention au MTQ dans le cadre du programme PIIRL**

Attendu que la Ville de Beauceville a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

Attendu que la Ville de Beauceville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Ville de Beauceville autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL.







SÉANCE ORDINAIRE 8 SEPTEMBRE 2015 (suite)

### **Remerciements à madame Geneviève Turgeon et monsieur Dominic Rosa**

Le conseiller monsieur Dany Veilleux tient à remercier  
 Madame Geneviève Turgeon  
 Monsieur Dominic Rosa  
 pour leur implication en tant que bénévoles dans le comité de revitalisation.

### **Aréna - offre d'emploi (employé)**

Monsieur Sylvain Bolduc fait la description pour une offre d'emploi en tant qu'employé d'entretien à l'aréna dont la date de la mise en candidature se termine le 18 septembre à 15h00

### **R-2015-09-5397: Mandat - Entente pour la revitalisation du Centre-Ville de Beauceville à l'intersection du boulevard Renault et de la route 108**

Considérant l'entente à intervenir entre la Ville et le promoteur afin de revitaliser son centre-ville à court et moyen terme désirant créer un secteur à vocation multifonctionnelle à l'intersection du boulevard Renault et de la route 108

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
 Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu

De mandater monsieur le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Beauceville, l'entente intitulée «ENTENTE pour la revitalisation du Centre-Ville de Beauceville à l'intersection du boulevard Renault et de la route 108.

### **Félicitations Randonnée Beauce 2015**

M. le Maire remercie tous les bénévoles qui ont touché de près ou de loin à la grande randonnée Beauce 2015 en raison de leur implication. Il félicite grandement les participants qui furent en très grand nombre et dont le nombre estimé fut atteint et plus, ce qui a contribué à un très grand succès. L'argent accumulé a créé un bénéfice net de 27 000 \$ qui sera remis à l'organisation pour la piste cyclable selon le commentaire émis par monsieur Félix Nunez.

### **Période de questions**

Aucune question n'est posée.

## ***LEVÉE DE LA SÉANCE***

### **R-2015-09-5398: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
 Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

LUCIE POULIN, Assistante greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 29 SEPTEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 29 septembre 2015 à 19h10 et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence du maire suppléant Vincent Roy.

**R-2015-09-5399: Autorisation vente terrain dans parc industriel à Gestion Louis-Vick Poulin Inc.**

Considérant le désir de Pavages de Beauce de construire un hangar pour sa machinerie d'entretien des chemins d'hiver dans le parc industriel de Beauceville.

Considérant que la compagnie de gestion qui en fera l'acquisition du terrain sera GESTION LOUIS-VICK POULIN INC.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux,

Que la Ville de Beauceville autorise la vente du terrain lot 5 762 393, d'une superficie de 3 645,3 m<sup>2</sup> au prix de 0,35 \$/pi<sup>2</sup> pour un montant total de 13 733,19 \$ à GESTION LOUIS-VICK POULIN INC.

Il est également résolu de lui accorder une préférence d'achat pour la propriété voisine, le lot 5 762 392, d'une superficie de 3 677,1 m<sup>2</sup>, au prix de vente qui sera établi par le conseil de ville au moment de la transaction à venir.

Que S.H. le maire, Luc Provençal et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés et à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat de vente.

**R-2015-09-5400: Résolution demandant à la MRC de modifier l'agenda pour le PIIRL – route Fraser**

Considérant l'état de la chaussée de la route Fraser est dans un état lamentable;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

De demander à la MRC Robert-Cliche de modifier le plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) afin que la route Fraser soit ramenée à l'année «1».

**R-2015-09-5401: Résolution pour autorisation de vendre le vieux camion pompier # 602**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

D'autoriser le directeur général, Félix Nunez, à procéder à la vente du vieux camion #602 du service de sécurité incendie.

**L'ITEM «4» EST REPORTÉ PAR MANQUE D'INFORMATIONS****4. Autorisation d'ajout d'un nouveau service d'aqueduc et d'égout- Route 108**

Considérant que le ministère des Transports procédera au remplacement de la conduite pluviale sur la route 108 près du CHSLD entre la 38<sup>e</sup> Avenue et la 68<sup>e</sup> Avenue;





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2015 (suite)

Considérant que le MFO offre l'opportunité d'amener un nouveau service d'aqueduc et d'égouts jusqu'au terrain vacant en même temps que le remplacement de leur conduite d'égout pluvial;

En conséquence, il est proposé par

Appuyé par et résolu à l'unanimité

D'autoriser le ministère des Transports de procéder à la pose de service d'aqueduc et d'égout sanitaire dans la 108<sup>e</sup> Rue lors du remplacement de la conduite pluviale.

Que la Ville de Beauceville contribue jusqu'à un montant maximal de 25 000 \$ pour ces travaux.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même \_\_\_\_\_

### Période de questions

Aucune question n'est posée.

### Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

### R-2015-09-5402: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée

\_\_\_\_\_  
MADELEINE POULIN, Greffière

\_\_\_\_\_  
VINCENT ROY, Maire suppléant





## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 5 octobre 2015 à 20h00 et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence du maire suppléant Vincent Roy.

**1. GREFFE****R-2015-10-5403: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

**1. GREFFE**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 8 et 29 septembre 2015
- 1.3. Nomination maire suppléant
- 1.4. OMH – résolution pour continuation mandat à Centre de services de St-Georges

**2. TRAVAUX PUBLICS****3. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 3.1. Mandat à l'Union des Municipalités du Québec achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.
- 3.2. Mandat à l'Union des Municipalités du Québec achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.

**4. VOIRIE****5. SÉCURITÉ****6. URBANISME****7. LOISIRS**

- 7.1. Mandat comité revitalisation

**8. FINANCES**

- 8.1. Dépôt par la Trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales
- 8.2. Attestation travaux TECQ
- 8.3. Réserve pour entretien statue du Sacré-Cœur
- 8.4. Approbation du bordereau des comptes

**9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 9.1. Demande au Carrefour jeunesse emploi
- 9.2. Correspondance
- 9.3. Affaires nouvelles
- 09.3.1 Motion félicitations 60<sup>e</sup> anniversaire des Filles d'Isabelle
- 9.4. Période de questions

**10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

- 10.1. Levée ou ajournement de la séance

**R-2015-10-5404: Adoption des procès-verbaux des séances du 8 et 29 septembre 2015**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 8 et 29 septembre 2015 soient adoptés tels que rédigés.





## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015 (suite)

**R-2015-10-5405: Nomination maire suppléant**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE madame Marie-Andrée Giroux soit et est nommée maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2015 et janvier et février 2016.

**R-2015-10-5406: OMH – résolution pour continuation mandat à Centre de services de St-Georges**

Considérant que dans le cadre d'une réorganisation du réseau des Offices d'habitation du Québec, on suggère aux O.M.H. locaux une démarche de réflexion sur le territoire couvert par le centre de services auquel ils sont rattachés.

Considérant que l'O.M.H. de Beauceville est déjà desservi par le Centre de services de Saint-Georges de Beauce regroupant les MRC des Etchemins, de BeauceSartigan et de Robert-Cliche.

Considérant que lors de la restructuration de 2009, où ont été mis en place les centres de services, une entente a été conclue avec le Centre de service de Saint-Georges de Beauce possédant les ressources humaines nécessaires et offrant des services satisfaisants.

Considérant que l'O.M.H. de Beauceville est géré depuis 2011 par le Centre de services de Saint-Georges de Beauce.

Il est proposé par madame Renée Berberi ,  
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

D'appuyer l'O.M.H. de Beauceville afin qu'il puisse continuer à être géré par le Centre de service de Saint-Georges de Beauce.

**2. TRAVAUX PUBLICS****3. HYGIÈNE DU MILIEU****R-2015-10-5407: Mandat à l'Union des Municipalités du Québec achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.**

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six (6) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes:

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015 (suite)

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le PASS 10 en vrac et/ou Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu:

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques le PASS 10 et/ou Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) nécessaires aux activités de la Ville de Beauceville pour l'année 2016;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'année 2016, ce pourcentage est fixé à 1,6% pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5% pour les non membres UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**R-2015-10-5408: Mandat à l'Union des Municipalités du Québec achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.**

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six (6) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes:

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium 48,8% en vrac (Alun) dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour trois (3) ans, soit les années 2016 à 2018;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015 (suite)

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Beauceville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres;

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques sulfate d'aluminium 48,8% en vrac (Alun) nécessaires aux activités de la Ville de Beauceville pour les années 2016 à 2018 inclusivement;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ, à chaque année, les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**4. VOIRIE****5. SÉCURITÉ****6. URBANISME****7. LOISIRS****R-2015-10-5409: Mandat comité revitalisation**

Attendu que le comité de revitalisation désire continuer sa mission;

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le comité de revitalisation sera mandaté aussi pour faire un suivi de la planification stratégique avec d'autres partenaires à venir.

**8. FINANCES****Dépôt par la Trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales**



## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015 (suite)

**R-2015-10-5410: Attestation travaux TECQ**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville atteste que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**R-2015-10-5411: Réserve pour entretien statue du Sacré-Cœur**

Considérant que les dons reçus de la Corporation du Petit Séminaire et de l'œuvre St-Édouard pour l'entretien de la statue du Sacré-Cœur;

Considérant que la restauration de la statue a été faite à titre gratuit par l'équipe du Garage J.M. Mathieu et la Fabrique St-François;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le montant de 5 000 \$ reçu en don de la Corporation du Petit Séminaire et de l'œuvre St-Édouard pour la restauration de la statue du Sacré-Cœur soit affecté pour la constitution d'un fonds réservé aux travaux d'entretien de la statue du Sacré-Cœur.

**R-2015-10-5412: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2015-09 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE****R-2015-10-5413: Demande au Carrefour jeunesse emploi**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

De demander à la MRC Robert Cliche de mandater le Carrefour jeunesse emploi de Beauce-Sud afin de devenir l'organisme mandataire de l'accueil et intégration des immigrants à la place de CAIDI sur territoire de la MRC Robert-Cliche;

QUE la MRC Robert-Cliche informe l'organisme CAIDI;

Que la MRC fasse parvenir sa résolution aux organisations suivantes: la Ville de Beauceville, le Carrefour Jeunesse emploi de Beauce Sud, CAIDI et Min. de l'immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.







SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015 (suite)

**Affaires nouvelles**

**Motion félicitations 60<sup>e</sup> anniversaire des Filles d'Isabelle**

Le maire suppléant Vincent Roy avec l'appui des membres du conseil, adresse une motion de félicitations soit adressée aux Filles d'Isabelle de Beauceville pour leur 60<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

**10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**R-2015-10-5414: Ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 13 octobre 2015 à 18h45.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 7 octobre 2015 à 17:30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

**R-2015-10-5415:           Soumission – construction d'un trottoir, travaux de voirie boul. Renault**

Considérant la demande de prix pour la construction d'un trottoir et de travaux de voirie sur le boulevard Renault;

Considérant les offres reçues par:

	Option 1	Option 2
Pavages de Beauce Ltée	235 969,75 \$	213 705,07 \$
R.J. Dutil & Frère Inc. 249 853,32 \$	229 038,25 \$	
Excavation de la Chaudière Inc.	314 663,44 \$	289 375,84 \$

Considérant la recommandation de Pépin Poirier Consultants, senc, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant qu'après recommandation du service des Travaux publics, c'est l'option 1 qui a été privilégiée;

Considérant que l'offre de « Pavages de Beauce Ltée » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Pavages de Beauce Ltée » au montant deux cent trente-cinq mille neuf cent soixante-neuf dollars et soixante-quinze cents (235 969,75 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le fonds de carrière et sablière.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

**Le conseiller Claude Mathieu siège maintenant****Période de questions**

Aucune question n'est posée.

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

**R-2015-10-5416:           Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée

\_\_\_\_\_  
MADELEINE POULIN, Greffière

\_\_\_\_\_  
LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 13 OCTOBRE 2015

Procès-verbal de la séance d'ajournement des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 13 octobre 2015 à 18h45 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

**GREFFE****R-2015-10-5417: Adoption du règlement 2015-331 – Achat camion autopompe**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2015-331 décrétant une dépense de cinq cent vingt mille dollars (520 000 \$) et un emprunt de cinq cent vingt mille dollars (520 000 \$) pour l'acquisition d'un camion autopompe et accessoires pour le service de sécurité incendie soit adopté tel que rédigé.

**R-2015-10-5418: Modification résolution 2015-06-5345**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2015-06-5345 « mandat à Cobaric » soit modifiée en remplaçant le dernier alinéa par

*« QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même les surplus accumulés non affectés ».*

**R-2015-10-5419: Modification résolution 2015-08-5370**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la résolution 2015-08-5370 soit modifiée au dernier alinéa en remplaçant le paragraphe

❖ quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars et quatre-vingt-six cents (4 285,56 \$) du solde disponible du règlement 2009-219 fermé, à la réduction du solde de l'emprunt lors son refinancement;

par

❖ *quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars et quatre-vingt-six cents (4 285,56 \$) du solde disponible du règlement 2009-219 fermé, que le solde soit transféré dans le budget d'opération en date du 31 décembre 2015 »*

**R-2015-10-5420: Modification résolution 2015-09-5399**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu

Que la résolution no 2015-09-5399 soit modifiée en ajoutant après les mots « une préférence d'achat » dans l'avant dernier alinéa les mots suivants « et option d'achat »





SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 13 OCTOBRE 2015 (suite)

## ***SÉCURITÉ***

### **R-2015-10-5421: Acceptation soumission camion autopompe**

Considérant la demande de prix pour la fourniture d'un camion autopompe

Considérant l'offre reçue par:

Maxi-Métal Inc. 498 249,91 \$ taxes incluses

Considérant la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, Daniel Fortin, d'accepter l'offre;

Considérant que la loi sur les Cités et Villes permet de négocier avec un soumissionnaire lorsqu'il y a une seule soumission et qu'elle est conforme;

Considérant que Maxi-Métal est d'accord à modifier sa soumission, de la réduire de 26 561,80 \$ taxes incluses, tel que spécifié dans leur offre du 30 septembre 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission, soit celle de « Maxi-Métal » au montant quatre cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt-huit dollars et onze cents (471 688,11 \$) taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement 2015-331 par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT);

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2015-331 à être approuvé.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

## ***FINANCES***

### **R-2015-10-5422: Aide financière Corporation l'Aréna Inc.**

Considérant que la resurfaçuse de la Corporation de l'Aréna Inc. nécessite une réparation majeure;

Considérant que la Corporation de l'Aréna Inc. a décidé le procéder à l'achat d'une nouvelle resurfaçuse étant donné le coût élevé de la réparation;

Considérant que la situation financière de la Corporation de l'Aréna ne peut se permettre un tel achat;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux,





## SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 13 OCTOBRE 2015 (suite)

QUE la Ville de Beauceville subventionne la Corporation de l'Aréna Inc. d'un montant de cent deux mille cinq cent quinze dollars (102 515 \$) afin de leur permettre de faire l'acquisition d'une nouvelle resurfaçeuse.

QUE la Ville de Beauceville approprie le montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).

**Période de questions**

Aucune question n'est posée.

***LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*****R-2015-10-5423: Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 2 novembre 2015 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

## ***RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE PAR MONSIEUR LE MAIRE***

### ***GREFFE***

#### **R-2015-11-5424: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et en ajoutant à affaires nouvelles « remerciements » et en reportant l'item 5.1 « demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la sécurité publique » que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *GREFFE*
  - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 5, 7 et 13 octobre 2015
  - 1.3. Main levée
2. *TRAVAUX PUBLICS*
  - 2.1. Adoption des tableaux de déneigement 2015-2016
  - 2.2. Autorisation circuler sur emprise – club de motoneiges
3. *HYGIÈNE DU MILIEU*
  - 3.1. Soumission inspection – plan d'intervention
4. *VOIRIE*
5. *SÉCURITÉ*
  - 5.1. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique
6. *URBANISME*
  - 6.1. Soumission - fourniture panneau numérique Parc industriel
7. *LOISIRS*
8. *FINANCES*
  - 8.1. Subvention CDIB – édifice 202, 92<sup>e</sup> Rue
  - 8.2. Travaux Rang St-Joseph payés par fonds carrières et sablières
  - 8.3. Approbation du bordereau des comptes
9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 9.1. Correspondance
  - 9.2. Affaires nouvelles
  - 9.3. Période de questions
10. *LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*
  - 10.1. Levée ou ajournement de la séance

#### **R-2015-11-5425: Adoption des procès-verbaux des séances du 5, 7 et 13 octobre 2015**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE des procès-verbaux des séances du 5, 7 et 13 octobre 2015 soient adoptés tels que rédigés.





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015 (suite)

**R-2015-11-5426: Mainlevée**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville un acte de mainlevée totale concernant la clause résolutoire contenue dans l'acte de vente du terrain portant le lot 3 487 671, reçu demandant Denys Quirion le 18 décembre 2003 sous le no 10185 de ses minutes et publié à Beauce le 18 décembre 2003 sous numéro 10 974 632.

Que les frais professionnels soient à la charge du demandeur.

***TRAVAUX PUBLICS*****R-2015-11-5427: Adoption des tableaux de déneigement 2015-2016**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE les tableaux de déneigement, secteurs urbain et rural, pour la saison 2015-2016 soient et sont adoptés tels que soumis par le Directeur des travaux publics, Denis Guay.

**R-2015-11-5428: Autorisation circuler sur emprise – club de motoneiges**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

D'autoriser le Club de Motoneige de Beauceville à utiliser une partie l'emprise, côté Est de la desserte de l'autoroute entre la route Fraser et le rang St-Charles sud, pour leur sentier.

Que le Club de Motoneige s'engage à installer et à entretenir, à leur frais une clôture sécuritaire, avec panneaux de signalisation pour indiquer la courbe 90 degrés ainsi que le danger et la pente abrupte.

Que la Ville de Beauceville peut, en tout temps, révoquer cette autorisation en avisant au préalable le Club de motoneige.

***HYGIÈNE DU MILIEU*****R-2015-11-5429: Soumission inspection – plan d'intervention**

Considérant la demande de prix pour l'inspection télévisée dans le cadre du Plan d'intervention de la TECQ;

Considérant les offres reçues par:

Veolia	63 630,00 \$
National Vacuum	71 754,50 \$
LCS	88 180,00 \$





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015 (suite)

Considérant la recommandation du directeur adjoint aux travaux publics, Pier-Luc Rancourt, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Veolia » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Veolia » au montant soixante-trois mille six cent trente dollars (63 630 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 20014-2018 (TECQ) le montant total incluant les taxes.

**VOIRIE****SÉCURITÉ****Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique**

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de Beauceville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de Beauceville prévoit la formation de 16 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Robert-Cliche en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par \_\_\_\_  
Appuyé par \_\_\_\_ et résolu

--	--





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015 (suite)

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Robert-Cliche

**URBANISME****R-2015-11-5430: Soumission - fourniture panneau numérique Parc industriel**

Considérant la demande de prix pour la fourniture pour le panneau numérique du parc industriel;

Considérant les offres reçues par:

Enseigne Simon	24 256 \$
Enseigne de Beauce	26 670 \$
Agence Francine Caron	28 730 \$
Posimag Inc.	29 255 \$

Considérant la recommandation du directeur de l'urbanisme, Richard Longchamps, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Enseigne Simon » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Enseigne Simon » au montant vingt-quatre mille deux cent cinquante-six dollars (24 256 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond de roulement.

**LOISIRS****FINANCES****R-2015-11-5431: Subvention CDIB – édifice 202, 92<sup>e</sup> Rue**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

Que la Ville de Beauceville verse à la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB) un montant de cinquante et un mille quatre cent trente-neuf dollars et trente-trois cents (51 439,33 \$) par année pour les années 2015, 2016, 2017 pour la location du bâtiment au 202, 92<sup>e</sup> Rue.

**R-2015-11-5432: Travaux Rang St-Joseph payés par fonds carrières et sablières**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015 (suite)

Qu'un montant de 200 000 \$ du fonds carrières et sablières soit affecté aux travaux du rang St-Joseph à la partie présentement en réfection.

**R-2015-11-5433: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2015-10 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

***ADMINISTRATION GÉNÉRALE*****Affaires nouvelles****Remerciement aux pompiers**

Monsieur le Maire. Luc Provençal, avec l'appui des membres du conseil, adresse des remerciements aux pompiers pour le travail bénévole lors de l'Halloween augmentant la sécurité des jeunes sur nos rues.

Monsieur le Maire souligne également la reconnaissance que cinq pompiers ont reçue lors d'une soirée reconnaissance pour leur année de service, tenue à St-Joseph en présence de la Ministre de la Sécurité Publique, Madame Lise Thériault. Les 5 pompiers sont: Richard Alain 30 ans; Maurice Fortin et Louis Denis Veilleux 25 ans; Daniel Fortin et Stéphane Rodrigue 20 ans.

**Félicitations lors de la Soirée des Sommets**

Monsieur le maire Luc Provençal avec l'appui des membres du conseil, adresse une motion de félicitations à René Bernard Inc. pour le Sommet Actif Humain et à Construction Abénakis Inc pour le Sommet Investissement. Également des félicitations sont adressées à Mme Nathalie Grégoire pour son allocution prononcée lors de la Soirée des Sommets décrivant son parcours de vie professionnelle à la direction générale de Transcontinental Interglobe.

**Période de questions**

Mme Andréanne Huot, journaliste demande de l'information sur le panneau numérique.

***LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*****R-2015-11-5434: Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

 MADELEINE POULIN, Greffière

---

 LUC PROVENÇAL, Maire




## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 30 novembre 2015 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

**R-2015-11-5435: Modification résolution 2015-11-5431 – Subvention CDIB – édifice 202, 92<sup>e</sup> Rue**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que la résolution no 2015-11-5431 « Subvention CDIB – édifice 202, 92<sup>e</sup> Rue » en ajoutant après « par année » les mots « plus les taxes applicables ».

**R-2015-11-5436: Demande d'autorisation CPTAQ – Club de golf de Beauceville – lot 3 488 566**

Considérant que le 30 novembre 1987, par sa décision # 120261, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), autorisait l'aménagement d'un terrain de golf sur parties des lots 345, 346 et 485 à 489 dans la municipalité de Saint-François-de-Beauce, aujourd'hui Ville de Beauceville, le tout sur une superficie approximative de 95 hectares;

Considérant que le 12 juillet 2012, par sa décision # 401370, la CPTAQ autorisait le Club de golf de Beauceville inc à construire un complexe hôtelier de trente (30) chambres sur partie du lot 3 488 566 totalisant une superficie approximative de 1 500 mètres carrés;

Considérant que le complexe hôtelier sera développé selon une formule condotel avec les possibilités d'achat / location dont la gestion sera assurée par le Club de golf de Beauceville;

Considérant que pour permettre cette formule, il est requis de pouvoir procéder à du morcellement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment;

Considérant qu'au dossier 401370, le complexe hôtelier prévu comprenait trente (30) chambres mais que les plans et devis réalisés totalisent plutôt 36 chambres, toujours à l'intérieur de la même superficie déjà autorisée;

Considérant que par sa résolution # 2011-09-4199, la Ville de Beauceville appuyait le projet hôtelier du Club de golf de Beauceville inc pour les motifs suivants, à savoir :

Considérant que la Ville de Beauceville donne suite de la recommandation favorable du Comité Consultatif en Urbanisme qui recommande positivement la demande d'autorisation produite à la Commission de la Protection du Territoire Agricole, par le propriétaire du lot 3 488 566, en date 7 juillet 2011 et en considérant aussi les éléments suivant :

Considérant le potentiel agricole du lot en question (3 488 566) est inexistant puisque la propriété détient une autorisation de la CPTAQ No 120261 pour l'usage actuel;

Considérant qu'aucune contrainte ni effet restrictif supplémentaire n'est envisagé pour les agriculteurs en place au niveau des normes environnementales, en fonction des nouveaux usages demandés;

Considérant qu'aucun autre emplacement équivalent à celui demandé ne permettrait d'atténuer ou de réduire les contraintes sur l'agriculture, étant donné les infrastructures déjà en place;





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2015 (suite)

Considérant que le développement des services demandés ne modifiera pas l'homogénéité de l'environnement agricole actuel puisque l'emplacement du lot visé est adjacent à l'autoroute 73, près d'une zone de villégiature (camping familial, chalet d'été, chalet pour club motoneige, sentiers pour véhicule hors route) milieu résidentiel avec autorisations récentes de la CPTAQ et le club de golf;

Considérant les usages demandés ne restreindront pas de façon significative les ressources en eau et en sol à des fins d'usages agricoles;

Considérant que le développement économique de la ville est intimement relié à la présente autorisation puisque les usages demandés permettront aux voyageurs qui emprunteront l'autoroute de motiver un arrêt à cette intersection d'où il sera possible d'y découvrir les différents attraits de la ville, tel que le club de golf, la proximité du parc industriel;

Considérant qu'il n'existe aucun autre endroit en zone blanche pour accueillir le projet, en fonction des infrastructures existantes qui sont essentielles à la survie économique de ce dernier.

Considérant que l'ajout de six (6) chambres de même qu'une modification au mode de propriété initialement prévus ne viennent pas modifier les critères d'appréciation du projet par la municipalité en rapport avec les impacts sur le territoire et les activités agricoles;

En conséquence il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par monsieur Vincent Roy

QUE Ville de Beauceville appuie la demande du Club de Golf de Beauceville inc concernant l'ajout de six (6) chambres au complexe hôtelier de même que l'aliénation et le lotissement sur la superficie autorisée au dossier 401370 de manière à permettre la formule condotel;

Que la Ville de Beauceville informe la Commission que la demande est conforme aux usages permis par la réglementation d'urbanisme en vigueur.

3- **Période de questions**

Aucune question n'est posée

4- **Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

M. Vincent Roy aimerait qu'une lettre soit adressée à M. Hovington de la Sûreté du Québec afin que ce dernier vienne rencontrer les Membres du conseil à huis clos pour discuter de la couverture de la SQ à Beauceville.

**R-2015-11-5437: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux  
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 7 décembre 2015 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux, Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

**1. GREFFE****R-2015-12-5438: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté avec les modifications suivantes:

- ❖ l'item 2.1, 4.1 et 6.4 sont reportés
- ❖ que soit ajouté à affaires nouvelles proclamation du 8 décembre journée contre l'intimidation

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

**1. GREFFE****1.1 Adoption de l'ordre du jour**

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONS

1.2 Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et 30 novembre 2015

1.3 Adoption des séances 2016

1.4 Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur

1.5 Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques

1.6 Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures

1.7 Avis de motion pour un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2016

1.8 Modification à la résolution no 2015-08-5388

**2. TRAVAUX PUBLICS**

2.1 Acceptation soumission tonte de gazon

2.2 Approbation des dépenses sur chemins – subvention

2.3 Approbation des dépenses sur chemins – subvention

2.4 Autorisation à Pépin-Poirier pour présenter au MDDELCC – prolongation services 100e Rue

2.5 Ajout de lampes de rue au DEL

**3. HYGIÈNE DU MILIEU**

3.1 Acceptation soumission enlèvement des ordures

**4. VOIRIE**

4.1 Acceptation soumission ingénieurs 53e Rue phase II

**5. SÉCURITÉ**

5.1 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique

**6. URBANISME**

6.1 Dérogation mineures, propriété 202, 6e Avenue, lot 4 060 969

6.2 Dérogation mineure propriété lot 4 722 263 et 4 722 266

6.3 Demande CPTAQ – lot 5 020 606

6.4 Demande CPTAQ – Carrière Construction Couillard

**7. LOISIRS**

7.1 Signature entente Biblio

**8. FINANCES**



## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015 (suite)

- 8.1 Travaux rang Ste-Caroline
- 8.2 Approbation du bordereau des comptes
- 8.3 Résolution de concordance
- 8.4 Résolution de courte échéance
- 9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
- 9.1 Correspondance
- 9.2 Affaires nouvelles
- 9.3 Période de questions
- 10 *LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*
- 10.1 Levée ou ajournement de la séance

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL****DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONS****R-2015-12-5439: Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et 30 novembre 2015**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 2 et 30 novembre 2015 soient adoptés tels que rédigés.

**R-2015-12-5440: Adoption des séances 2016**

ATTENDU que la Loi sur les cités et villes oblige le conseil à établir un calendrier des séances avant le début de chaque année civile;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE pour l'année 2016 les séances régulières du conseil seront tenues à 20h00 et établies selon le calendrier suivant:

11 janvier 2016	2 mai 2016	6 septembre 2016
1 février 2016	6 juin 2016	3 octobre 2016
7 mars 2016	4 juillet 2016	7 novembre 2016
4 avril 2016	15 août 2016	5 décembre 2016

**A-2015-12-404: Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur**

La Conseillère Marie-Andrée Giroux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant la compensation pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

**A-2015-12-405: Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques**



## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015 (suite)

La Conseillère Marie-Andrée Giroux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

**A-2015-12-406: Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures**

La Conseillère Marie-Andrée Giroux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

**A-2015-12-407: Avis de motion pour un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2016**

La Conseillère Marie-Andrée Giroux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2016

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée.

**R-2015-12-5441: Modification à la résolution no 2015-08-5388**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la résolution no 2015-08-5388 « bordure coin route Fraser et boul. Renault » soit modifié en changeant le chiffre 3 500 \$ par 7 725 \$.

## **2. TRAVAUX PUBLICS**

**R-2015-12-5438: Acceptation soumission tonte de gazon**

Considérant la demande de prix pour la tonte des gazons;

Considérant les offres reçues par:

Fertibeauce Inc.: 61 400 \$  
Pelouse de Beauce: pas déposé

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre de Fertibeauce Inc.;

En conséquence, il est proposé par \_\_\_\_\_  
Appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Fertibeauce Inc.» au montant soixante et un mille quatre cent dollars (61 400 \$) taxes exclues, pour une période de deux ans plus indexation la deuxième année.





## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015 (suite)

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

**R-2015-12-5442: Approbation des dépenses sur chemins – subvention**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 19 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**R-2015-12-5443: Approbation des dépenses sur chemins – subvention**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**R-2015-12-5444: Autorisation à Pépin-Poirier pour présenter au MDDELCCC – prolongation services 100<sup>e</sup> Rue**

Considérant que la Ville projette la prolongation des services dans la 100<sup>e</sup> Rue Sud;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCCC) doit, en vertu des articles 22 et 32 de la LQE, autoriser la réalisation des travaux;

Considérant que les plans et devis des travaux ont été préparés par *Pépin-Poirier* et que la Ville de Beauceville approuve les plans et devis correspondants ;

Considérant que la demande d'autorisation doit être préparée par un ingénieur;

Par conséquent, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville autorise en son nom Pépin-Poirier à transmettre l'ensemble des plans et devis ainsi que la demande d'autorisation au MDDELCCC, pour l'obtention du certificat d'autorisation nécessaire à la réalisation des travaux;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à transmettre au MDDELCCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, et ce, au plus tard soixante (60) jours après la mise en service des installations;







## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015 (suite)

QUE Monsieur Félix Nunez, directeur général, soit autorisé à signer au nom de la Ville de Beauceville toute correspondance relative à cette demande.

**R-2015-12-5445: Ajout de lampes de rue au DEL**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QU'un montant de 20 000 \$ soit ajouté pour l'installation de lampes au DEL.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement

**3- HYGIÈNE DU MILIEU****R-2015-12-5446: Acceptation soumission enlèvement des ordures**

Considérant la demande de prix pour l'enlèvement et le transport des déchets;

Considérant les offres reçues par:

Services Matrec Inc..	groupe A: 186 118,41 \$
	groupe B: 154 960,82 \$
	groupe C: 189 237,84 \$
Services Sanitaires D.F. de Beauce Inc.	groupe A: 205 894,50 \$
	groupe B: 167 813,38 \$
	groupe C: 213 080,90 \$

Considérant la recommandation du directeur général, Félix Nunez, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Services Matrec Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Services Matrec Inc.» selon le groupe A au montant cent quatre-vingt-six mille cent dix-huit dollars et quarante et un cents (186 118,41 \$) taxes incluses;

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

**4. VOIRIE****Acceptation soumission ingénieurs 53e Rue phase II**

Considérant la demande de prix pour le projet de la 53e Rue, phase II

Considérant les offres reçues par:





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015 (suite)

WSP Group 19 850 \$ excluant les taxes  
Pépin-Poirier n'a pas déposé

Considérant la recommandation du directeur adjoint aux travaux publics, Pier-Luc Rancourt, d'accepter l'offre de WSP Group,

En conséquence, il est proposé par  
Appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « WSP Group » au montant dix-neuf mille huit cent cinquante (19 850 \$) taxes exclues;

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

## 5. SÉCURITÉ

### **R-2015-12-5447: Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique**

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de Beauceville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de Beauceville prévoit la formation de 16 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Robert-Cliche en conformité avec l'article 6 du Programme.





## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015 (suite)

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Robert-Cliche

**6. URBANISME****R-2015-12-5448: Dérogation mineures, propriété 202, 6e Avenue, lot 4 060 969**

#Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 202, 6e Avenue, lot 4 060 969 à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ D'autoriser une marge latérale minimale de 20 cm, et cumulée de 1,35 m et plus, contrairement à prescription de la zone qui est de 1 mètre au minimum et cumulé 3,0 m.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 18 novembre 2015

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

**R-2015-12-5449: Dérogation mineure propriété lot 4 722 263 et 4 722 266**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée entre le 202, 107<sup>e</sup> Rue et le 514, Route Fraser, lot 4 722 263 et 4 722 266 à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ D'autoriser la construction d'une nouvelle maison à  $\pm 50$  m derrière la résidence la plus proche de cette dernière, sans que celle-ci soit implantée à la distance moyenne  $\pm 2$  m, que les maisons occupent par rapport au chemin en façade tel que l'exige le règlement de zonage pour toute nouvelle construction à être érigée entre deux résidences existantes et située à moins de 60 m de celles-ci

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 18 novembre 2015

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015 (suite)

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

**R-2015-12-5450: Demande CPTAQ – lot 5 020 606**

Considérant la demande faite par les propriétaires du lot 5 202 606, à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec, dans le but permettre l'utilisation du lot à une fin autre que l'agriculture, c'est-à-dire pour la construction d'une maison neuve;

Considérant que le lot en question est situé en zone agroforestière, selon le nouveau schéma d'aménagement de la MRC Robert-Cliche;

Considérant la décision 371132, en faveur de la MRC Robert-Cliche, portant sur l'article 59 de la LPTAA, autorisant la construction sur des lots en affectation agroforestière de 20 ha et plus;

Considérant que les requérants doivent faire une demande à la CPTAQ puisque le règlement local, bien qu'il permette la construction résidentielle dans ce secteur, n'a pas terminé son harmonisation avec le nouveau schéma de développement révisé de la MRC 132-10;

Considérant que la présente demande est conforme à la décision 371132 de la CPTAQ, au schéma de développement révisé règlement 132-10 de la MRC et au règlement municipal 2004-139, incluant tous leurs amendements;

En considérant le très faible impact que la présente demande aura sur les éléments à considérer pour l'autorisation d'une décision en fonction des critères d'analyse de l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que même s'il subsiste d'autres endroits à l'intérieur des limites urbaines de la Ville de Beauceville pour la construction d'une maison neuve, la présente demande fait appel à l'autorisation 371132;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, d'autoriser la présente demande tel qu'évoquée à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation datée du 27 novembre 2015 et signée par Mme Nadia Parent arpenteur-géomètre mandataire, en fonction, mais sans s'y limiter, de la présente résolution.

**Demande CPTAQ – Carrière Construction Couillard**

Reporté à l'adoption de l'ordre du jour

**7. LOISIRS****R-2015-12-5451: Signature entente Biblio**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité





## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015 (suite)

D'autoriser monsieur le Maire, Luc Provençal, et le directeur général, Félix Nunez, à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat pour bibliothèque autonome associée 2016-2018 entre la ville et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches Inc. (CRSBP CNCA).

**8. FINANCES****R-2015-12-5452: Travaux rang Ste-Caroline**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

Que les travaux effectués dans le rang St-Caroline au montant de 70 580,78 \$ soient défrayés par le fonds de carrières et sablière.

**R-2015-12-5453: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2015-11 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**R-2015-12-5454: Résolution de concordance**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 466 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
2003-103	95 900 \$
2004-127	2 126 900 \$
2004-128	14 800 \$
2004-129	27 500 \$
2004-130	49 137 \$
2004-132	26 000 \$
2004-133	286 885 \$
2005-149	919 777 \$
2009-220	244 700 \$
2010-233	425 086 \$
2010-240	77 800 \$
2009-226	115 400 \$
2011-260	105 000 \$
2014-306	115 000 \$
2015-320	440 115 \$
2015-323	158 000 \$
2015-324	238 000 \$





## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015 (suite)

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Q UE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 466 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 décembre 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
630-B, BOUL. RENAULT  
BEAUCEVILLE, QC  
G5X 1M6

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 21 juin et le 21 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Beauceville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**R-2015-12-5455: Résolution de courte échéance**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité





## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015 (suite)

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 466 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 2003-103, 2004-127, 2004-128, 2004-129, 2004-130, 2004-132, 2004-133, 2005-149, 2009-220, 2010-233, 2010-240, 2009-226, 2011-260, 2014-306, 2015-320, 2015-323 et 2015-324, la Ville de Beauceville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 21 décembre 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2003-103, 2004-127, 2004-128, 2004-132, 2004-133, 2005-149, 2009-220, 2010-233, 2010-240, 2009-226, 2011-260, 2014-306, 2015-320, 2015-323 et 2015-324, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

## **9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **Correspondance**

- Aucune correspondance

### **Affaires nouvelles**

#### **R-2015-12-5456: Journée contre l'intimidation**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que la journée du 8 décembre soit décrétée la « journée contre l'intimidation ».

### **Période de questions**

Andréanne Huot, journaliste, désire savoir l'heure de la séance du budget le 14 décembre.

## **10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

#### **R-2015-12-5457: Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 14 décembre 2015 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

**R-2015-12-5458: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que proposé.

**R-2015-12-5459: Lecture et adoption du budget 2016**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que le budget 2016 soit et est adopté tel que présenté et annexé aux présentes.

**R-2015-12-5460: Lecture et adoption du programme triennal 2016 – 2017 - 2018**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

Que le programme triennal 2016 – 2017 -2018 soit et est adopté tel que présenté et annexé aux présentes.

**Période de questions****R-2015-12-5461: Levée de la séance.**

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit et est levée.

---

 MADELEINE POULIN, Greffière

---

 LUC PROVENÇAL, Maire






## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 14 décembre 2015 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

**R-2015-12-5462: Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que l'ordre du jour de l'avis de convocation soit et est adopté tel que proposé et le conseil étant au complet et y consent l'item suivant est ajouté « Demande à la MRC – adoption RCI ».

**R-2015-12-5463: Adoption du règlement numéro 2015-332 concernant les compensations d'usage de l'eau à taux fixes et au compteur.**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que le règlement numéro 2015-332 concernant les compensations d'usage de l'eau à taux fixes et au compteur, soit et est adopté tel que rédigé.

**R-2015-12-5464: Adoption du règlement numéro 2015-333 concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques.**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que le règlement numéro 2015-333, concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques, soit et est adopté tel que rédigé.

**R-2015-12-5465: Adoption du règlement numéro 2015-334 concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures.**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu

Que règlement numéro 2015-334, concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures, soit et est adopté tel que rédigé.

**R-2015-12-5466: Adoption du règlement numéro 2015-335 décrétant l'imposition des taxes pour 2016.**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que le règlement numéro 2015-335 décrétant l'imposition des taxes foncières et autres pour l'année 2015, soit et est adopté tel que rédigé.

**A-2015-12-408: Avis de motion modifiant le règlement de zonage**

La conseillère Marie-Andrée Giroux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé une modification à l'article 200 portant sur la localisation des sites





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (suite)

d'extraction de la section VII des normes spéciales concernant les sites d'extraction telle que les carrières, sablières, gravières, etc.) du règlement de zonage 2004-139.

Le présent avis de motion a pour effet d'imposer un gel de l'émission des permis, dans le but d'interdire toutes nouvelles carrières, sablières et gravières à l'intérieur des corridors suivant, peu importe la zone :

1. Entre la rivière Chaudière et la route 173 ;
2. Entre la rivière Chaudière et l'avenue Lambert ;
3. À moins de 1000 mètres de la route 173 et de l'avenue Lambert.

**R-2015-12-5467: Acceptation soumission ingénieurs 53e Rue phase II**

Considérant la demande de prix pour la conception des plans et devis et la surveillance de bureau pour le projet de la 53e Rue, phase II

Considérant les offres reçues par:

WSP Group	19 850 \$ excluant les taxes
Pépin-Poirier	n'a pas déposé

Considérant la recommandation du directeur adjoint aux travaux publics, Pier-Luc Rancourt, d'accepter l'offre de WSP Group;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « WSP Group » au montant dix-neuf mille huit cent cinquante (19 850 \$) taxes exclues;

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

**R-2015-12-5468: Acceptation soumission tonte de gazon**

Considérant la demande de prix pour la tonte des gazons;

Considérant les offres reçues par:

Fertibeauce Inc.:	61 400 \$
Pelouse de Beauce:	pas déposé

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre de Fertibeauce Inc.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc, Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Fertibeauce Inc.» au montant soixante et un mille quatre cent dollars (61 400 \$) taxes exclues, pour une période de deux ans plus indexation la deuxième année.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (suite)

**R-2015-12-5469: Mandat à l'UMQ pour l'achat de carburant en vrac**

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

QUE la Ville de Beauceville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au le 31 mars 2019 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville de Beauceville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200,00 \$.

**R-2015-12-5470: Résolution – plan de gestion des débordements**





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (suite)

Considérant que à partir du 1<sup>er</sup> avril 2014, aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques ne sera autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sans que le requérant ait prévu des mesures compensatoires, selon les modalités prévues dans la position sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égout municipaux;

Considérant que toute municipalité qui prévoit entreprendre ou autoriser des projets de développement ou de redéveloppement sur son territoire doit planifier des mesures compensatoires permettant d'éviter l'augmentation de la fréquence des débordements;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité;

Que la Ville élaborera un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires globales à mettre en place pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observée sur l'ensemble de son territoire desservi par le réseau d'égout unitaire, domestique et pseudo-domestique;

Que la Ville fera parvenir au MDDELCC le plan de gestion des débordements à l'intérieur d'un délai maximal de trois ans suite à la transmission de l'engagement;

Que les mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements seront réalisés selon l'échéancier prévu à l'intérieur du plan, et à l'intérieur d'un délai maximal de cinq ans suite à l'approbation du plan par le MDDELCC;

Que la Ville tiendra à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

**R-2015-12-5471: Acceptation du plan de mise en œuvre prévu pour l'année 8 – sécurité incendie**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le plan de mise en œuvre pour l'année 8 (juin 2014 au 31 mai 2015) de la sécurité incendie soit approuvé.

**R-2015-12-5472: Ligne d'arrêt au pont dans l'Ouest**

Considérant qu'à la sortie ouest direction nord du pont de la Rivière Chaudière, lorsque les camions et plus particulièrement les semi-remorques se dirigent vers le nord ces derniers ont de la difficulté dans leur manœuvre lorsqu'une auto est en attente pour virer sur le pont;

Considérant qu'avec cette contrainte les chauffeurs doivent empiéter sur le trottoir qui est un danger potentiel ou doivent rester arrêter jusqu'à la libération de la voie;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que demande soit faite au Ministère des transports de revoir la signalisation à la sortie ouest, direction nord, du pont de la Rivière Chaudière en traçant la ligne d'arrêt plus au nord afin d'augmenter la sécurité à cette sortie.

**R-2015-12-5473: Demande d'autorisation CPTAQ – Ministère des transports**



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (suite)

Considérant la demande faite par le ministère des Transports du Québec à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation d'utiliser des parcelles de terrain situés sur les lots : 4 061 346, 4 241 805, 4 061 349, 4 061 350, 4 061 348, 4 061 352 et 4 061 207, à une fin autre que l'agriculture, mais plus particulièrement pour des travaux de modification de l'Avenue Lambert, de la 34<sup>ième</sup> Rue et de l'intersection du Chemin du Raccourci;

Considérant que ces travaux sont pour améliorer la sécurité routière du secteur désigné;

Considérant le faible impact que la présente demande aura sur l'usage agricole du secteur en fonction des critères de l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, d'autoriser la présente demande tel qu'évoquée à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation présentée par le ministère des Transports du Québec, daté du 8 décembre 2015 et signé par M. Philippe Veillette, ingénieur mandataire.

**R-2015-12-5474: Approbation de comptes**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que les comptes suivants soient approuvés:

Les Pavages de Beauce Ltée:	186 200,74 \$ (paiement no 1, construction d'un trottoir sur boul. Renault)
Pavages Abénakis:	282 440,79 \$ (paiement no 1 prolongement services Plateau St-François, 68 <sup>e</sup> Avenue, 74 <sup>e</sup> Avenue)

**R-2015-12-5475: Programme d'achat regroupé d'assurances de dommages de l'UMQ – Regroupement de l'Estrée – renouvellement de contrat**

Attendu les conditions et les primes de renouvellement déposées par le courtier Aon Parizeau Inc. relativement au portefeuille d'assurances des biens, bris de machines et délits, assurances responsabilité civile et automobile, pour le terme 2015-2016;

Attendu les recommandations de M. Martin Grandchamp, de la firme Fidéma Groupe Conseils Inc., suite à l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposée;

Attendu l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place de deux fonds de garantie, soit l'un pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité-civile;

Il est proposé par madame Renée Berberi, Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (suite)

Que la Ville de Beauceville accepte les conditions de renouvellement déposées par le courtier Aon Parizeau Inc. relativement au portefeuille d'assurances de dommages pour le terme 2015-2016 pour un montant total de soixante et un mille quatre cent soixante-dix-neuf dollars (58 329,17 \$) incluant les taxes, le tout selon le tableau de reconduction déposé par le consultant Fidéma Groupe Conseil Inc. et autorise à cet effet le paiement de cette dépense.

Que la Ville de Beauceville autorise le paiement à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de treize mille neuf cent quarante-sept dollars (13 947 \$) représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance des biens attribuée à la municipalité;

Que la Ville de Beauceville autorise le paiement à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de vingt mille quatre cent vingt-cinq dollars (16 749 \$) représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance responsabilité civile attribuée à la municipalité;

Que la Ville de Beauceville autorise aussi le paiement à l'UMQ d'une somme de six cent quatorze dollars et soixante-dix-neuf cents (583,29 \$) plus taxes, représentant les honoraires de l'UMQ pour agir à titre de mandataire des membres du regroupement, ce montant correspondant à 1% du total des primes payées par la municipalité;

Que la Ville de Beauceville autorise enfin monsieur le maire et la trésorière à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous les documents relatifs audit portefeuille d'assurances de dommages, à son renouvellement et à sa tenue à jour.

**R-2015-12-5476: Approbation de la charte de reconnaissance**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la charte de reconnaissance soit acceptée tel que rédigée et annexée aux présentes sous l'annexe « A ».

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent****R-2015-12-5477: Demande à MRC – Adoption RCI**

Considérant la demande d'autorisation à la CPTAQ produite pour Couillard Ltée et reçue à la municipalité le 3 novembre 2015, dans le but d'obtenir l'avis de conformité à la réglementation municipale autorisant l'entreprise à poursuivre ses travaux d'aménagement sur le terrain 5 202 602, en bordure de la Route Kennedy;

Considérant que la précédente demande avait été jugée conforme à la réglementation municipale puisque les raisons invoquées étaient l'extraction de roc pour la construction de l'autoroute 73 et l'aménagement du terrain 5 202 602;

Considérant la lettre datée du 28 août 2015 de M. Francis Brouillard, contrôleur chez Couillard Construction Ltée qui informe la Ville que l'objectif des travaux d'aménagement de terrain seront possiblement transformés en site d'extraction commercial en 2016 avec l'ouverture de la carrière pour la vente de gravier aux entreprises locales et au public;

Considérant que l'ouverture d'une nouvelle carrière est prohibée au schéma d'aménagement révisé de la MRC Robert-Cliche dans un corridor de 1 000 m en bordure de la route 173;





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (suite)

Considérant que la Ville de Beauceville est en processus d'harmonisation de sa réglementation municipale avec le nouveau schéma de la MRC Robert-Cliche;

Considérant que la Ville de Beauceville désire que soit respectée l'interdiction d'ouvrir une carrière à l'intérieur d'un corridor de 1 000 m de la route Kennedy;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville demande à la MRC Robert-Cliche d'adopter un règlement de contrôle intérimaire (RCI) visant à mettre en force les prescriptions de l'article 5.3.1 du document complémentaire au schéma d'aménagement et de développement révisé, dans le but d'émettre un effet de gel et rendre non conforme toute installation d'une nouvelle carrière à des fins commerciales sur le territoire de la Ville de Beauceville dans un corridor de 1 000 m de la Route Kennedy et de l'Avenue Lambert et ainsi permettre à la Ville de Beauceville de terminer l'harmonisation de ses règlements de zonage en fonction du nouveau schéma de développement de la MRC Robert-Cliche.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

**R-2015-12-5478: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (suite)

RÉSOLUTION NO 2015-12-5476 - ANNEXE A



# CHARTRE DE RECONNAISSANCE

pour

**Années de service / Retraite / Événements spéciaux**



**Décembre 2015**







SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (suite)

## Objectifs de la charte

- Souligner les années de service, les départs à la retraite et les événements spéciaux, des employés réguliers et/ou permanents, ainsi que des pompiers, de façon équitable, selon un processus présenté par la direction générale et adopté par le conseil de ville.

## De façon générale

- Un souper annuel sera organisé afin de souligner les années de service (juin).
  - Multiples de cinq (5) seulement
- Le souper annuel sera organisé par le directeur général et le comité social. Le volet protocolaire sera confié à la direction des communications.
  - Chaque employé défraie sa part
- C'est la direction générale / ressources humaines qui prépare la liste des anniversaires à souligner en décembre pour la préparation de l'année suivante.
- Celle liste est remise aux personnes concernées pour en assurer le suivi selon le tableau des actions.
- Toute situation particulière ou exceptionnelle sera traitée par la direction générale et le service des communications.
- Cette charte peut évoluer dans le temps et demeure sous la gestion de la direction générale.
  - Aucune rétroactivité ne sera effectuée





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (suite)

## Tableau des actions - Années de service - Employés

- Ces actions sont applicables pour les employés réguliers et permanents ainsi que pour les pompiers
  - Certaines actions ne s'appliquent pas aux pompiers et seront identifiées de deux astérisques\*\*
- Le jour même signifie que les actions doivent être posées idéalement à la date de l'entrée en service, soit le jour même ou à une date rapprochée.
- Pour les pompiers, on exclut ce qui peut se faire par le SSI en exclusivité ou avec la MRC. Cependant, la Ville ne doit pas contribuer plus d'une fois pour le même cas.

Légende : M = Maire / DG = Direction générale / CS = Comité social / CO : Service des communications

Années de service	Actions	Responsables	Échéance
<b>5</b>	Lettre et certificat	M-DG-CO	Le jour même
	Soulignement lors du souper annuel	DG-CO-CS	Juin
<b>10</b>	Lettre du maire signée à la main + certificat	DG et maire	Le jour même
	Soulignement lors du souper annuel	DG et conseil	Juin
<b>15</b>	Lettre et certificat	M-DG-CO	Le jour même
	Soulignement lors du souper annuel	DG-CO-CS	Juin
	Mention spéciale dans nos moyens de communication réguliers	CO	Dès que possible
<b>20</b>	Lettre et certificat	M-DG-CO	Le jour même
	Souper reconnaissance (repas offert par la ville pour la pers. reconnue)	DG-CO-CS	Un soir de la même semaine
	Soulignement lors du souper annuel	DG-CO-CS	Juin
	Mention spéciale dans nos moyens de communication réguliers	CO	Dès que possible
<b>25</b>	Lettre et certificat encadré	M-DG-CO	Le jour même
	Cadeau de 250 \$ **	DG-CO	Lors du souper reconnaissance
	Souper reconnaissance (repas offert par la ville pour la pers. reconnue)	DG-CO-CS	Un soir de la même semaine
	Soulignement lors du souper annuel	DG-CO-CS	Juin
	Mention spéciale dans nos moyens de communication réguliers	CO	Dès que possible
<b>30</b>	Communiqué de presse	CO	Dès que possible
	Lettre et certificat	M-DG-CO	Le jour même
	Souper reconnaissance (repas offert par la ville pour la pers. reconnue)	DG-CO-CS	Un soir de la même semaine
	Soulignement lors du souper annuel	DG-CO-CS	Juin
<b>35</b>	Mention spéciale dans nos moyens de communication réguliers	CO	Dès que possible
	Lettre et certificat	M-DG-CO	Le jour même
	Souper reconnaissance (repas offert par la ville pour la pers. reconnue)	DG-CO-CS	Un soir de la même semaine
	Soulignement lors du souper annuel	DG-CO-CS	Juin
<b>40</b>	Mention spéciale dans nos moyens de communication réguliers	CO	Dès que possible
	Lettre et certificat encadré	M-DG-CO	Le jour même
	Souper reconnaissance (repas offert par la ville pour la pers. reconnue)	DG-CO-CS	Un soir de la même semaine
	Soulignement lors du souper annuel	DG-CO-CS	Juin





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (suite)

	Mention spéciale dans nos moyens de communication réguliers	CO	Dès que possible
	Communiqué de presse	CO	Dès que possible
<b>45</b>	Lettre et certificat	M-DG-CO	Le jour même
	Soulignement lors du souper annuel	DG-CO-CS	Juin
	Souper reconnaissance (repas offert par la ville pour la pers. reconnue)	DG-CO-CS	Un soir de la même semaine
	Mention spéciale dans nos moyens de communication réguliers	CO	Dès que possible
<b>50</b>	Lettre et certificat encadré	M-DG-CO	Le jour même
	Souper reconnaissance (repas offert par la ville pour la pers. reconnue)	DG-CO-CS	Un soir de la même semaine
	Soulignement lors du souper annuel	DG-CO-CS	Juin
	Mention spéciale dans nos moyens de communication réguliers	CO	Dès que possible
	Communiqué de presse	CO	Dès que possible

## Départ à la retraite\*\*

### Employés réguliers et/ou permanents seulement

- Avec plus de 25 ans de services
  - 1 000 \$ en Certificat-Cadeau de la Chambre de Commerce (ou autre cadeau de même valeur au choix de la Ville si la première option n'est pas disponible)
  - Souper de groupe (repas offert par la ville pour la personne reconnue)
  - Mention spéciale dans nos moyens de communication réguliers et communiqué de presse
  - Mention au conseil de ville
- De 20 à 25 ans de services
  - 500 \$ en Certificat-Cadeau de la Chambre de Commerce (ou autre cadeau de même valeur au choix de la Ville si la première option n'est pas disponible)
  - Souper de groupe (repas offert par la ville pour la personne reconnue)
  - Mention spéciale dans nos moyens de communication réguliers
  - Mention au conseil de ville
- Avec moins de 20 ans de services
  - Mention spéciale dans nos moyens de communication réguliers
  - Souper de groupe sans participation financière de la Ville
  - Cadeau de groupe avec participation volontaire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (suite)

## Événements spéciaux

### Mariage\*\*

- Carte signée par les employés
- Cadeau de groupe avec participation volontaire

### Congé de maternité (ou adoption)\*\*

- Carte signée par les employés
- Cadeau de groupe pour l'enfant avec participation volontaire

### Congé de paternité (ou adoption)\*\*

- Carte signée par les employés
- Cadeau de groupe pour l'enfant avec participation volontaire

### Décès d'un proche

- Décès de son conjoint ou d'un enfant ou de l'enfant de son conjoint
  - Carte signée par les employés
  - Bouquet de fleurs d'une valeur maximale de ±50 \$, offrande(s) ou don(s)
- Décès de son père, de sa mère, de son beau-père, de sa belle-mère, de son frère, de sa sœur
  - Carte signée par les employés
  - Bouquet de fleurs d'une valeur maximale de ±50 \$, offrande(s) ou don(s)
- Décès de son grand-père, de sa grand-mère, de son beau-frère, de sa belle-sœur.
  - Carte signée par les employés

